

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 18 JUIN 2018**

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**Le lundi 18 juin 2018**

Dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents ou représentés :**

Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Éric ALGRAIN  
Mme Véronique AMMAR  
M. Dante BASSINO  
M. Paul BEAUSSILLON  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Hélène DUVERLY  
Mme Élise FAJGELES  
Mme Sybille FASSO  
M. Rémi FÉRAUD  
M. Bernard GAUDILLÈRE  
Mme Déborah PAWLIK  
M. Sylvain RAIFAUD  
M. Emmanuel RYZ  
M. Laurent SCHOUTETEN  
M. Paul SIMONDON  
M. Dominique TOURTE  
Mme Léa VASA

Le quorum est atteint.

**Excusés :**

M. Didier LE RESTE donne son pouvoir à Mme TOURTE  
Mme Anne SOUYRIS donne son pouvoir à M. RYZ jusqu'à son arrivée (20h19)  
Mme Olga TROSTIANSKY

## **Questions au pré-conseil d'arrondissement posée par l'Association des Riverains du Canal Saint-Martin**

**Mme CORDEBARD** donne la parole au représentant de l'association des Riverains du Canal Saint-Martin.

**M. LUKACS**, représentant de l'association des Riverains du Canal Saint-Martin, donne lecture de la question suivante :

*« Madame la Maire,*

*Nos questions concernent le Canal Saint-Martin.*

*Nous savons que la régulation de la tranquillité publique est répartie entre de nombreux acteurs notamment la DPSP, la Préfecture de Police de Paris et le Commissariat de Police mais votre rôle est éminent car il vous revient d'assurer la coordination entre ces différents acteurs pour garantir la protection de la tranquillité des habitants.*

*La musique et l'alcool empoisonnent, au sens propre du terme, le quotidien des riverains du Canal Saint-Martin, surtout la nuit, dès les beaux jours venus. La musique, parce que la conjonction de la surface du Canal et des immeubles tout proches fait que le son rebondit, se propage et résonne tout au long du Canal. L'alcool car son excès conduit à des hyper alcoolisations entraînant une désinhibition des comportements, source de mises en dangers et cause de nombreuses nuisances.*

*La musique est interdite dans les rues de Paris sauf dérogation particulière. Par un arrêté spécifique, la consommation d'alcool sur les berges du Canal est interdite à partir de 21 heures.*

*Le premier élément de la régulation d'un lieu consiste à informer clairement les usagers des règles qu'ils doivent respecter. Nous sommes mi-juin et nous ne voyons toujours aucun panneau expliquant par pictogrammes simples pour que cela puisse être compris pour tous, même ceux qui ne lisent pas le français, que la musique est interdite et que la consommation d'alcool doit s'arrêter à 21 heures. Pourquoi ? Nous ne comprenons pas cette absence d'information ce d'autant que ces informations sont demandées par la Police.*

*Concernant la régulation des quais l'après-midi, elle est faite par des agents de la DPSP. Ils ont pour mission de veiller à la propreté des lieux, aux mégots et autres incivilités mais ils n'ont pas de mandat pour réguler la musique ! La musique amplifiée est de plus en plus fréquente, chacun venant avec ses enceintes. Certes les mégots, c'est important mais pour les riverains, la musique est infiniment plus polluante et gênante. Nous vous demandons, Madame la Maire, de discuter avec le responsable de la DPSP et la Préfecture de Police pour que mission soit donnée aux agents de la DPSP pour qu'ils puissent aussi réguler la musique sur les berges du Canal.*

*Concernant la régulation de 23 heures à 2 heures du matin, vous savez que c'est pour nous la pire période, principalement à cause de l'hyper alcoolisation et autres substances consommées. Jusqu'à présent, cette période était peu ou très mal couverte. Nous vous demandons, Madame la Maire, de faire en sorte que cette période soit au contraire particulièrement bien couverte par des patrouilles mixtes DPSP – Police comme c'est déjà le*

*cas dans le 11<sup>e</sup>. C'est important pour nous, riverains, mais c'est encore plus important pour tous ceux qui se mettent ainsi dans des situations à risques dont on connaît la mortalité et la morbidité. Nous souhaiterions avoir le détail de l'organisation mise en place cette année pour cette période.*

*Pour le présent et l'avenir du Canal Saint-Martin, nous vous demandons une nouvelle fois de créer le plus rapidement possible un groupe de travail pour définir ce que nous souhaitons, tous ensemble, dans la perspective du Paris de demain, moins pollué, moins bruyant, plus respectueux des uns et des autres. Et nous espérons avoir aujourd'hui une réponse différente de celle que nous entendons depuis plusieurs années : « Comme nous n'avons pas de budget pour le Canal, nous ne faisons pas de groupe de travail ». Nous, nous pensons que c'est exactement l'inverse qu'il faut faire : pour définir un budget adapté et phasé, commençons justement en amont à définir ce que nous voulons. Nous avons appris la création par la Mairie de Paris d'une nouvelle structure de concertation : « Tous mobilisés pour un quartier ». Nous vous demandons de créer un groupe de travail « Tous mobilisés pour le Canal Saint-Martin ».*

*Notre dernière question concerne le Barboteur. Lorsque votre prédécesseur, Monsieur Rémi FÉRAUD, nous a présenté ce projet il y a maintenant plus d'un an, nous, nous lui avons répondu que sur le fond, le projet paraissait intéressant mais nous avons fait deux réserves. La première portait sur les animations : oui pour le théâtre, le cirque, le mime, la poésie, les chants a capella et la musique en live sans percussions mais non, absolument non, à la musique amplifiée pour les raisons que nous venons d'évoquer. La deuxième remarque portait sur le type de buvette : la possibilité de vendre de l'alcool nous paraissait vraiment inopportune : le Barboteur vise une clientèle familiale et il y a déjà suffisamment d'établissements ayant une licence IV le long du Canal. Malheureusement, nous n'avons pas été entendu : l'usage de la musique amplifiée est permanent, tous les dimanches, avec les conséquences que nous venons de décrire pour les riverains. Et la berge, espace public, se transforme donc en terrasse privatisée où l'on vend de l'alcool et diffuse de la musique amplifiée ! Où est la cohérence au moment où, justement, nous insistons pour qu'il n'y ait plus de musique amplifiée sur les berges et une meilleure régulation de la consommation d'alcool ? Pourquoi cette exception ? Comment peut-on la justifier ? Nous vous demandons de revenir sur cette autorisation permanente de musique amplifiée : les Voies sur Berges organisées par Monsieur Jean-Marie BIRAUD illustre de la meilleure façon possible qu'il est possible de faire de la musique sans amplificateur.*

*Nous vous remercions Madame la Maire pour vos réponses.*

*Recevez, Madame la Maire, nos hommages respectueux. »*

Sur les questions de propreté, **M. SIMONDON** remarque que les moyens mis en place ont été renforcés d'année en année, avec des équipes de nettoyage présentes de 6h00 du matin à 22h00, et avec tout ce qu'il faut pour recevoir les différents déchets produits par tous ceux voulant bien les jeter de manière civique.

Il rappelle qu'un projet ambitieux de réaménagement du Canal contenant un aspect concertation, un diagnostic partagé et un groupe de travail avait été proposé au budget participatif, mais celui-ci n'a pas été retenu par le vote des Parisiens.

D'autres projets concernant le Canal seront déposés et soumis au vote du budget participatif à l'automne prochain, dont certains visent à améliorer les traversées piétonnes à certains endroits où elles sont jugées mal sécurisées.

Même si les citoyens utilisent le budget participatif pour essayer de faire aboutir des projets, cela ne remplace pas une vision d'ensemble pour un projet de réaménagement.

Concernant le dispositif « Tous mobilisés », pour M. SIMONDON, celui-ci n'est pas pensé pour réaménager en profondeur tout l'espace public d'un quartier, mais pour améliorer l'action des l'ensemble des services de la Ville sur un quartier.

**M. BRIBARD** indique, qu'en préparation de la période estivale, les services de la Ville (DPSP) ont été réunis pour faire le point avec le commissaire de police de l'arrondissement, au sujet de sa fréquentation et des actions menées par chacun en complémentarité sur le Canal Saint-Martin, sachant que ces deux services sont mobilisés pour tout ce qui peut y être signalé.

Le Canal est plus un lieu d'incivilités que de délinquance qui nécessite des réponses adaptées. Pour cela, la Ville de Paris a des équipes de jour - inspecteurs de sécurité, patrouilles VTT – qui circulent sur cet espace et interviennent en appui des forces de police sur les questions d'incivilités quotidiennes, par exemple les jets de mégots. La Ville a aussi des équipes de « Correspondants de nuit » qui effectuent deux maraudes quotidiennes permettant de faire passer des messages de sensibilisation et de prévention vis-à-vis des personnes buvant et mangeant autour du Canal afin qu'elles soient incitées à utiliser l'ensemble des services proposés, soit des poubelles supplémentaires et autres dispositifs.

Le point délicat se situe après l'heure de l'apéritif, à partir de 22h30/23h00, lorsque la majorité des personnes fréquentant le Canal pour un moment convivial est partie. Ce sont les usagers ayant consommé plus d'alcool que les autres qui ont généralement envie de rester car ils se sentent un peu plus comme chez eux dans cet espace public partagé.

La police y effectue des passages de manière spontanée et en cas d'appel ou de constat de nuisances sonores qui lui sont remontés. À titre d'illustration, le commissariat du 10<sup>e</sup> a été comparé par certains comme une annexe du Conservatoire de l'arrondissement, tant les instruments de musique confisqués sur le Canal y sont nombreux. Maintenant, les gens viennent plutôt avec des dispositifs permettant d'écouter de la musique avec un téléphone. Les consignes du commissaire à ses équipes sont très claires sur ce point : les dispositifs d'amplification sonores sont systématiquement confisqués par les policiers lorsque leur utilisation n'est pas conforme à la tranquillité publique.

M. BRIBARD signale que la DPSP fait également des maraudes nocturnes, notamment les agents fermant les jardins publics la nuit et qui circulent ensuite à pied aux alentours des parcs.

Enfin, M. BRIBARD se dit heureux de pouvoir annoncer que les fameuses « méduses », installées par l'association Bruitparif, et tant attendues ont été installées.

Elles permettront de mesurer les niveaux sonores le long du Canal, 24h sur 24H et permettront une analyse scientifique des différents types de bruits (bruits de fond, bruits saillants) et d'objectiver les nuisances signalées.

Cinq dispositifs ont été installés le vendredi 15 juin pour permettre, entre les rues de la Grange-aux-Belles et Alibert d'un côté, et les rues Legouvé et Lancry de l'autre, d'avoir trois dispositifs de chaque côté du Canal, destinés à mesurer les nuisances sonores.

Les éléments chiffrés par ces méduses seront à disposition en direct sur le site de Bruitparif. Cela permettra par exemple d'alerter au commissariat, si celui-ci est branché sur le site pour prendre en compte des bruits saillants non habituels.

L'alcool est évidemment un problème de santé public, sur le Canal Saint-Martin comme ailleurs. L'une des manières de faire de la prévention est de donner des conseils et non d'interdire, surtout dans des lieux où les gens viennent s'amuser, se reposer et participer à des moments conviviaux avec leurs amis. Pour cela, la Ville de Paris a installé une nouvelle fontaine au bord du Canal Saint-Martin, car il est nécessaire de boire de l'eau en cas de consommation d'alcool. Le développement de ce dispositif sur les lieux festifs de ce type est important.

Une expérimentation sera lancée à la rentrée pour essayer d'inciter les gens voulant partager un bon moment avec leurs amis à ne pas boire systématiquement de l'alcool. M. BRIBARD ajoute qu'un travail sera effectué pour déterminer l'évolution des comportements des citoyens sur l'espace public avec cette proposition de prendre des boissons sans alcool.

**Mme PAWLIK** partage avec son groupe la majeure partie des préoccupations exprimées à travers cette question de pré-Conseil. Les Républicains avaient présenté un vœu sur le même sujet lors du Conseil d'arrondissement du mois de mai.

Les nuisances autour du Canal sont croissantes. Cependant, il doit rester un lieu d'attractivité ayant une forme de régulation.

Le Canal présente deux facettes. Avant 23h00, c'est un visage joyeux, festif, amusant ; mais après 23h00, il est plus bruyant, exubérant et dérangerant pour les riverains.

La question évoque le point majeur de la coordination. C'est un sujet sensible, et l'association a raison d'en parler. Cependant, Mme PAWLIK voit également deux autres sujets de préoccupation : l'anticipation et la planification.

Anticipation, car il n'est pas normal que les panneaux d'information n'aient été installés que récemment. Elle en a vu quelques-uns sur le Canal et se dit amusée par les logos. Par exemple, celui où il est marqué « youpi » avec le « i » en forme de bouteille d'eau installée au-dessus des poubelles n'incitera pas, selon elle, les citoyens à y jeter leurs déchets ménagers. Ceci est probablement une affaire de goût, et Mme PAWLIK imagine que beaucoup de gens ont dû y réfléchir, et que cela doit être efficace.

Anticipation des actions à mettre en œuvre. M. BRIBARD indiquait qu'il venait de réunir les différents services sur le sujet, mais le faire en juin semble à Mme PAWLIK un peu tardif. Cela aurait mérité d'être anticipé et organisé en amont. Selon elle, le Conseil d'arrondissement devrait faire une communication vers le mois de février ou mars sur les actions qui seront mises en œuvre pour l'été à venir. Cela permettrait de faire de la concertation puis d'affiner et éventuellement corriger les propositions.

Planification d'une réflexion d'ensemble sur l'avenir du Canal Saint-Martin. Mme PAWLIK l'avait préconisée lors de son vœu, puisque c'est dans sa globalité que ce site doit être appréhendé, et non au coup par coup. Le Conseil doit réfléchir à ce qu'il souhaite pour le Canal à l'échelle des prochaines années.

Depuis quatre ans que Mme PAWLIK siège au sein de ce Conseil d'arrondissement, la question du Canal Saint-Martin a été abordé à de très nombreuses reprises sans qu'il n'y ait jamais eu de réponse appropriée.

M. BRIBARD tente tant bien que mal de faire le travail en donnant une multitude de chiffres sur le nombre de tonnes de mégots ramassés, le nombre de containers de poubelles... Mais cela ne donne aucune vision d'ensemble sur ce que le Conseil souhaite faire du Canal Saint-Martin. Cette vision doit être construite en concertation avec tous les acteurs concernés.

Mme PAWLIK reste insatisfaite de la réponse donnée à l'Association des Riverains du Canal Saint-Martin. Elle pense qu'il serait urgent que, d'ici la rentrée, le Conseil mette en place un groupe de travail sérieux, à la fois sur les actions à mettre en œuvre chaque année au niveau du Canal et également sur l'avenir qu'il souhaite donner à ce lieu.

Concernant le Barboteur, dont il est question dans la demande de l'Association, **M. ALGRAIN** précise que celui-ci a pour vocation d'apporter une animation culturelle sur le Canal Saint-Martin.

Cette péniche est présente deux fois dans la semaine et joue pleinement son rôle, même, si une fois, M. ALGRAIN a rencontré les organisateurs à cause d'un problème de réverbération du son sur le Canal qui, lors d'une manifestation, avait indisposé un habitant pourtant éloigné lorsqu'il était sur son balcon. Il s'agissait d'une animation qui, localement, n'était absolument pas dérangeante, mais qui, par ce mécanisme de réverbération, portait au-delà de ce que le Barboteur pensait. Ils se sont excusés et ont remédié instantanément à ce problème.

Les relations avec les gérants du Barboteur sont paisibles car ils écoutent la Mairie et les associations situées le long du Canal. L'Espace Jemmapes, le Point Éphémère ainsi que d'autres structures remontent à M. ALGRAIN la manière dont se déroulent les animations que la péniche présente en semaine. Ils sont très attentifs à maintenir un équilibre intéressant.

Cette scène au bord du Canal apporte une plus-value culturelle qui n'existait pas jusque-là. M. ALGRAIN rappelle que l'équilibre financier du Barboteur est fondé sur la vente de boissons, alcool compris, mais il a constaté, pour y être allé à de nombreuses reprises, qu'il n'y a pas d'excès. Puisque son activité s'arrête vers 20h30, la péniche est en deçà des règles imposées par le décret dont l'Association des Riverains parlait.

M. ALGRAIN ne pense donc pas que le Barboteur soit un élément perturbateur dans la vie du Canal, et les organisateurs l'ont toujours entendu les rares fois où il leur a été remonté des gênes pour les riverains.

Il invite donc l'Association des Riverains à lui signaler toute nouvelle gêne pour rétablir l'équilibre, car il a toujours eu une relation apaisée avec les propriétaires du Barboteur.

**M. RAIFAUD** s'excuse de son retard qui ne lui a pas permis d'entendre la lecture de la question de pré-Conseil, mais il a pris connaissance du texte soumis et souhaite apporter son point de vue sur deux sujets en particulier.

Premièrement, le Conseil a toujours été favorable à l'idée d'une réflexion globale sur les usages du Canal et les aménagements de cet espace qui nécessite une attention particulière dans l'arrondissement.

Deuxièmement, sur les questions de bruits, il a entendu la perspective d'avoir plus de capteurs de bruits au bord du Canal. Cela sera un élément de régulation important à utiliser pour être capable d'identifier les abus avec des bases factuelles précises. Il mesure bien la nécessité de travailler sur cet aspect et espère que cela permettra d'améliorer la situation des riverains du Canal dont lui-même a fait partie durant un moment.

**Mme CORDEBARD** est sensible à la question de la prévention des conduites à risque, notamment la surconsommation d'alcool et d'autres substances, que ce soit au bord du Canal ou ailleurs.

Elle-même se désole de savoir que, chaque soir, en semaine et les week-ends, de nombreux jeunes finissent à Lariboisière ou dans les services d'urgences en état de coma éthylique, mettant ainsi en danger leur santé et risquant des accidents graves.

Mme CORDEBARD pense que le Conseil peut encore améliorer son travail de prévention dans ce domaine et souhaite qu'il le fasse notamment par l'intermédiaire d'éléments de communication que pourraient distribuer les agents sur le terrain. Cependant, elle ne pense pas qu'un panneau supplémentaire empêche les gens de boire car l'arrêté, affiché par le passé, n'a jamais conduit à diminuer la consommation d'alcool.

Le Barboteur applique strictement l'arrêté d'interdiction de consommation d'alcool après 21h00. La Mairie y veille. De plus, si une médiation supplémentaire est nécessaire sur la question du bruit ou de l'amplification, Mme la Maire interviendra auprès des propriétaires qui sont très réceptifs et ont bien réagi à ses précédentes interpellations.

Pour reprendre l'intervention ainsi que le dernier vœu de Mme PAWLIK, des progrès ont été constatés chaque année par rapport à la précédente en termes de propreté. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'il reste du chemin à parcourir en sachant qu'il y a une semaine, vingt-sept mille mégots ont été ramassés au bord du Canal lors de l'opération « Paris fais-toi belle ».

Il reste donc du travail à faire, tel que de la verbalisation, de la prévention, mais il faut également continuer à distribuer du matériel de propreté aux usagers du Canal. Le Conseil s'y est fortement engagé, et cela encourage à mieux respecter le Canal, les berges, l'eau.

Enfin, Mme CORDEBARD n'est pas opposée à une concertation spécifique autour du Canal Saint Martin et de son aménagement. Et, si la Mairie a fait installer tout ce qui était raisonnablement possible d'installer en termes de matériel au bord du Canal pour lutter contre les incivilités dans la configuration actuelle des lieux, rien n'empêche d'échanger avec les acteurs locaux sur des dispositifs complémentaires ou sur un projet plus ambitieux de réaménagement.

Mme CORDEBARD est donc favorable à la réouverture de cette concertation pour reparler de ces sujets, et aller vers de nouvelles solutions. Elle pense que c'est le bon moment et propose de le faire assez rapidement car rien ne peut l'empêcher à ce stade.

Pour contredire M. SIMONDON, **M. LUKACS** pense que faire des actions ponctuelles n'est pas cohérent.

Il souligne que les radeaux végétalisés pour dépolluer le Canal sont une très bonne idée sur le papier, mais elle ne pourrait fonctionner qu'aux Pays-Bas car elle n'est pas adaptée à la réalité du Canal Saint-Martin. Il demande à M. RAIFAUD les solutions envisagées pour que ces radeaux ne soient pas détournés et vandalisés.

M. LUKACS répond à Mme CORDEBARD en lui demandant de monter urgemment un groupe de travail pour réfléchir à ce qui est vraiment souhaité pour le Canal. Pour lui, c'est absolument essentiel.

#### **Questions au pré-conseil d'arrondissement posée par le Collectif de Mobilisation du 10<sup>e</sup>**

**Mme CORDEBARD** donne la parole à la représentante du Collectif de Mobilisation du 10<sup>e</sup>.

**Mme LESAGE**, représentante du Collectif de Mobilisation du 10<sup>e</sup>, donne lecture de la question suivante :

*« Nous prenons la parole au nom du Collectif de Mobilisation du 10<sup>e</sup> pour un accueil digne et solidaire des exilés. Notre arrondissement est pleinement concerné car il est depuis plusieurs décennies au cœur de la route des exilés du monde entier et il est aussi le terreau d'actions citoyennes et solidaires.*

*Notre collectif compte aujourd'hui vingt-deux structures dont plus de quatorze associations et nous sommes partisans d'un accueil inconditionnel et digne de toutes et tous.*

*Nous considérons que la nouvelle loi « Asile et Immigration » met le droit d'asile en danger et aggrave la vie des milliers d'exilés dans notre arrondissement. C'est pourquoi, nous avons organisé le 25 mai dernier une conférence afin d'informer sur les dispositions de cette loi.*

*Dès sa création, notre Collectif s'est inscrit dans le cadre national des états Généraux des Migrations avec comme objectif de créer des espaces de solidarité réunissant l'ensemble des acteurs et en particulier les habitant-e-s de notre arrondissement.*

*D'ores et déjà, des actions collectives parisiennes et nationales sont en cours d'organisation.*

*Hier (dimanche 17 juin) la marche citoyenne Vintimille / Calais / Londres est arrivée à Paris et ce jeudi 21, elle repartira de la porte de la Chapelle et notre collectif accompagnera les marcheurs.*

*Nous constatons depuis plusieurs années qu'aucune solution pérenne d'accueil n'est mise en œuvre pour accueillir dignement des personnes qui ont fui des situations de guerre, de famine, de harcèlement et bien d'autres situations dramatiques dans leur pays d'origine.*

*Nous ne pouvons pas admettre que la cinquième puissance mondiale n'ait pas les moyens de les accueillir.*

*Nous ne pouvons pas admettre que ceux qui les aident puissent être condamnés pour cette solidarité. Nous sommes las de voir l'État refuser la responsabilité qui est la sienne.*

*Nous voulons que notre pays soit accueillant et solidaire, qu'il refuse d'accepter des campements sur le Canal Saint-Martin quand l'État a possibilité de réquisitionner des immeubles vides.*

***C'est pourquoi, nous, Collectif de Mobilisation du 10<sup>e</sup> pour un accueil digne et solidaire des exilés, nous vous demandons instamment d'appuyer auprès des autorités compétentes les revendications suivantes :***

- *La transparence dans le traitement des migrants, tant en ce qui concerne les procédures d'accueil que le sort qu'ils subissent lors des évacuations ;*
- *L'égalité de traitement des migrants ;*
- *La défense du libre choix des migrants de demander ou non l'asile ;*
- *Des solutions d'hébergement dignes pour tous.*

*Nous sommes également disponibles pour toute rencontre utile à faire avancer cette négociation.*

***Le Collectif de Mobilisation du 10<sup>e</sup> pour un accueil digne et solidaire des exilés :***

*Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT), Association Culturelle des Travailleurs Immigrés de Turquie (ACTIT), Association des Tunisiens de France (ATF), ATTAC Paris Centre, Cie Avril Enchanté, Comité Solidarité Migrants Paris Centre, Conseil des Citoyens du 10<sup>e</sup>, Ensemble !, Ensemble, Nous Sommes le 10<sup>e</sup>, Espace Fârâbi, Espace Universel, Europe Écologie Les Verts (EELV), Génération.s Comité 10, LDH 10-11, MRAP Paris, Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF), Parti Communiste Français (PCF), Parti Socialiste (PS), UL CGT 10, Union Culturelle Française des Arméniens de France (UCFAF), Ville Mains Jardins.*

*Collectifmobilisation10e@gmail.com »*

**M. BASSINO** rappelle que les migrants n'envahissent pas la France, contrairement à ce que propage la loi Asile et Immigration. Seuls 6 % d'étrangers sont présents sur le territoire, et ce chiffre est stable depuis une quarantaine d'années, voire inférieur à ceux des années précédentes.

Tous ne veulent pas venir en France. L'essentiel des migrations se fait de pays du sud à pays du sud, les citoyens essayant de rester au plus près de leur pays d'origine dans l'espoir d'y revenir ou de maintenir des contacts avec leur famille et leur entourage.

Pour preuve, l'ouverture des frontières avec la Roumanie ou la Pologne a été retardée suite à une crainte d'invasion, mais quand elles ont finalement été ouvertes, force a été de constater que la France n'a pas été envahie.

Les migrants apportent à l'économie, c'est une évidence qu'il faut rappeler. Il est temps aujourd'hui de revoir les choses et, comme le Collectif l'a évoqué, d'abroger la directive Dublin obligeant les migrants à déposer une demande d'asile dans le pays d'Europe par lequel ils sont rentrés. Selon M. BASSINO, c'est une aberration au vu des conditions actuelles puisque la quasi-totalité des migrants passent par quelques points d'entrée sans choisir le pays où ils veulent s'installer.

Il est temps de passer à une autre vision de l'immigration pour permettre la libre installation et circulation de tous, d'arrêter la chasse à la frontière italienne, le piétinement des droits causant des morts régulièrement, que ce soit à Calais, à Paris avec ceux qui se sont noyés dans le Canal ces dernières semaines, ou à la frontière italienne où, là aussi, des corps ont été retrouvés, conséquences des politiques menées par le Gouvernement.

M. BASSINO estime qu'il est temps que l'État prenne en charge les migrants plutôt que de les voir comme des envahisseurs à repousser. Il doit prendre ses responsabilités et permettre aux migrants de s'installer pour que disparaisse ce problème artificiel permettant à des mafias de prospérer en obligeant les migrants à passer par des passeurs pour parvenir ici.

**Mme VASA** rappelle que la Mairie a eu le plaisir d'accueillir la Marche Solidaire pour affirmer son soutien à l'accueil.

Les élus débattent, à chaque Conseil d'arrondissement, de la sinistre actualité autour de l'accueil des migrants comme, récemment, le refus d'aider un bateau en mer. Des épisodes incroyables ont eu lieu avec des gens décidant de protéger les frontières avec le mouvement Défend Europe, des « ping-pongs » sur la situation des migrants dans les campements parisiens ou encore le vote d'une loi liberticide à l'Assemblée Nationale.

La France est occupée à créer sa propre crise de l'accueil. Tous participent à l'hystérisation d'un débat déjà compliqué, mais personne ne trouve, ensemble, de solutions pragmatiques. Tout le monde se renvoie la balle, que ce soit la Ville, l'État et l'Union Européenne dans ce « ping-pong » sinistre, indigne et hypocrite. Les populations doivent prendre leurs responsabilités collectivement, du local à l'Union Européenne, et affirmer leur solidarité.

Mme VASA indique que le groupe écologiste soutient les propositions formulées par le Collectif dans la question de pré-Conseil. Il estime que la Ville peut y contribuer à sa hauteur, notamment sur le logement.

Certains dispositifs pourraient être mis en place, comme un briefing général des équipes, maintenant bien organisées, avant les évacuations par un ensemble d'associations, de collectivités et par l'État. En effet, il est parfois difficile pour les personnes procédant à l'évacuation, et pour celles évacuées, de savoir si ces dernières ont le droit de rester ou sortir de ce dispositif et de savoir où et combien de temps elles seront hébergées... Ces questions sont faciles et humaines, mais, en même temps, incroyablement compliquées à résoudre.

**Mme FAJGELES** constate que la situation des migrants est devenue très difficile depuis de nombreuses années sur le territoire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Élue depuis 2008, elle habite l'arrondissement depuis plus de vingt ans et a vu la situation des migrants empirer depuis de nombreuses années, singulièrement depuis l'évacuation de Sangatte en 2002, amenant une concentration de nombreuses personnes originaires

d'Afghanistan sur l'espace public, près de la place Raoul Follereau et du jardin Villemin, du fait de la proximité avec la Gare du Nord.

Depuis 2015, les flux migratoires se sont intensifiés en Europe, en France notamment, et ont vu de nombreux campements se monter le long du métro aérien au niveau du boulevard de La Chapelle et à Jaurès. De nombreuses évacuations ont eu lieu, allant jusqu'à deux mille personnes, au cours de l'été 2016, sur le bassin de la Villette du côté Jemmapes suite à l'installation de la plateforme d'accueil France Terre d'Asile au printemps de la même année.

Tous les élus ont pu constater que le système de pré-accueil des demandeurs d'asile dysfonctionnait.

Selon Mme FAJGELES, ce système est à revoir et, pour cette raison, en tant qu'élue et habitante du 10<sup>e</sup>, elle a souhaité, dès son arrivée à l'Assemblée nationale, s'impliquer fortement sur ces sujets pour trouver de nouvelles solutions. Aucun élu ou habitant ne peut se satisfaire de cette situation inacceptable qui perdure encore aujourd'hui, avec des campements où des personnes vivent dans des conditions indignes sur le territoire.

Aucune solution pérenne n'a été trouvée ces dernières années à cause d'une divergence d'analyse avec le gouvernement Hollande, poussant Mme HIDALGO à ouvrir le centre humanitaire de La Chapelle dans des conditions de négociations difficiles. Pour cette raison, il semble essentiel à Mme FAJGELES d'avoir de nouvelles dispositions pour améliorer la situation.

Le nouveau gouvernement s'est investi dans ce sujet, notamment avec une augmentation du budget car il est important de mettre de l'argent pour avoir du personnel en Préfecture afin d'accueillir les demandeurs d'asiles et de créer des places pour un hébergement digne.

Cette nécessité de places d'hébergement est le constat que tous, élus et membres du collectif ont fait, donc, une augmentation de 26 % du budget a été votée. Cela est important car de nombreux budgets, au contraire, ont été vus à la baisse.

Pour Mme FAJGELES, il est possible d'acter une divergence politique réelle entre le Collectif et ce qu'elle soutient elle-même à l'Assemblée nationale avec la politique du Gouvernement sur l'accueil inconditionnel, soit la défense du libre choix des migrants de demander ou non l'asile.

Toutes les personnes venant sur le territoire doivent disposer de conditions dignes et humaines, mais l'examen de chaque situation semble essentiel. Créer une situation de confusion entre toutes les situations de migration, selon Mme FAJGELES, ne peut que nourrir le populisme, alors que la France doit absolument protéger ceux qui fuient les guerres et les persécutions au titre du droit d'asile.

Elle pense que la loi, actuellement en discussion au Parlement, améliore les conditions des demandeurs d'asile en réduisant les délais de traitement de la demande. En effet, les migrants peuvent attendre jusqu'à un an et demi pour connaître leur situation, et cela impose une situation de précarité inhumaine.

Par ailleurs, un certain nombre de migrations sont légales au titre du travail, des études, de la santé, du regroupement familial. Les deux cent soixante mille titres de séjours délivrés en

2017 montrent que la France reste un grand pays d'accueil. Il est important qu'elle puisse le rester et que le 10<sup>e</sup> continue également d'être une terre d'accueil.

En revanche, la France ne peut pas non plus recevoir tous ceux souhaitant venir y vivre, quelles que soient leur origine ou leurs raisons. Mme FAJGELES, elle-même élue et militante socialiste durant de longues années, précise que le Parti n'a jamais proposé une ouverture inconditionnelle des frontières, mais, au contraire, a toujours fait cette distinction entre les types de migrations.

De plus, lors des dernières élections présidentielles, M. MÉLENCHON ne proposait pas non plus cette ouverture inconditionnelle des frontières.

Il est possible d'avoir une discussion et une divergence à ce sujet. Aujourd'hui, des titres de migration légale sont délivrés, mais certaines personnes ne peuvent répondre aux conditions requises, donc, c'est une règle de droit de faire en sorte qu'elles puissent être reconduites dans les conditions les plus dignes possible.

Lorsque Mme FAJGELES parlait de la PADA de la Villette, tous les élus ont pu constater que le pré-accueil se passait mal et a amené la création de campements sauvages. Dès le mois de décembre, M. COLLOMB proposait, dans une circulaire à tous les Préfets, d'ouvrir des centres d'accueil et d'examen des situations administratives permettant d'accueillir les migrants avant même leur demande d'asile, afin qu'ils ne restent pas dans cette situation de précarité. Cela permet de respecter l'objectif de la loi d'être dans un délai allant de trois à dix jours avant d'inscrire le migrant en tant que demandeur d'asile et de l'héberger durant ce temps-là.

Mme FAJGELES a elle-même souhaité que soit inscrit dans le texte de loi ce qui était prévu dans la circulaire du 4 décembre, et elle espère qu'elle pourra être votée définitivement.

Elle précise que cet amendement lui a été proposé par l'association France Terre d'Asile et figurait dans le texte de loi en première lecture à l'Assemblée nationale pour bien préciser qu'avant même d'être inscrits en tant que demandeurs d'asile, les migrants doivent être hébergés jusqu'à l'inscription en Préfecture.

En région parisienne, cinq services ont déjà ouvert, avec une capacité de quatre cent cinquante places, qui passeront ensuite à sept puis huit cents, avec un mouvement allant de trois à dix jours pour permettre une fluidité. Après son inscription, le demandeur d'asile est ensuite dirigé vers le dispositif national d'accueil.

Concernant la solidarité et le fait que personne ne devrait être inquiété, un amendement a été proposé dans le texte de loi faisant qu'aujourd'hui, à condition de ne pas avoir de rémunération ou une activité de passeur, aucune poursuite ne sera enclenchée pour avoir aidé, hébergé, donné des conseils juridiques ou encore une aide sanitaire à des personnes se trouvant sur le territoire.

Mme FAJGELES signale que le Collectif a tout à fait raison de demander de la transparence dans le traitement des migrants. Les personnes mises à l'abri, suite à l'évacuation des campements dans le 19<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> quelques semaines auparavant, verront leurs cas étudiés, et une réponse sera donnée sur ceux qui pourront être accueillis en tant que demandeurs d'asile et ceux qui relèveront d'autres situations.

Mme FAJGELES partage la sollicitude du Collectif et se dit convaincue que chaque histoire humaine et chaque parcours est important, mais que, néanmoins, fixer des règles pour une politique migratoire équilibrée n'en est pas moins nécessaire. Il faut savoir le faire avec responsabilité et humanité.

Mme FAJGELES pense que le désaccord restera sur la question de demander ou non l'asile. Il ne s'agit pas d'avoir une politique de contrainte et de police, mais une politique beaucoup plus locale d'aide au développement et de lutte contre toutes les filières de passeurs qui exploitent la misère humaine en faisant croire à un avenir meilleur. Il est donc important de pouvoir travailler avec les pays d'origine pour que les migrants ne partent pas au péril de leur vie, car les conditions ne seront pas réunies pour les accueillir durablement en France ou ailleurs en Europe.

En regardant la composition du Collectif, **Mme PAWLIK** s'interroge, car y sont présents un certain nombre de partis politiques (EELV, Génération, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti Communiste des Ouvriers de France, PCF, PS, etc.). Il lui semble pourtant, sauf incompréhension, que les questions de pré-Conseil sont réservées à des collectifs et des associations d'habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement qui s'interrogent sur un sujet d'intérêt local.

Il ne s'agit pas, selon Mme PAWLIK, de faire de ces questions de pré-Conseil des tribunes politiques à destination de la majorité, lui permettant ainsi de pouvoir faire valoir ses arguments sur des sujets sur lesquels elle et le groupe Républicains ne tomberont jamais d'accord.

Mme PAWLIK demande à Mme CORDEBARD si la politique en matière de question de pré-Conseil a aujourd'hui changé. Auquel cas, son groupe pourra à son tour faire poser des questions par tel ou tel représentant d'un parti politique pour mettre en avant leurs actions ; cela ne posera de problème à personne car la majorité a créé un précédent et, aujourd'hui, c'est quelque chose que tous les élus peuvent faire.

Pour revenir sur la question, le 10<sup>e</sup> arrondissement est pleinement concerné par l'arrivée des réfugiés, et ce, depuis plusieurs années. Chaque semaine, des campements de fortune s'installent au cœur de l'arrondissement, sur les trottoirs, particulièrement depuis la fermeture du Centre de La Chapelle. Ils sont d'une ampleur inédite puisqu'avant l'évacuation réalisée quelques jours auparavant, près de trois mille personnes étaient encore recensées dans ces campements de l'Est parisien, dans lesquels elles vivaient dans des conditions inhumaines et indignes de la France.

Mme PAWLIK ne partage pas le constat sur la loi Asile et Immigration puisque rien n'avait été fait depuis longtemps en la matière, notamment pour réformer le droit d'asile. Le précédent gouvernement avait quasiment fermé les yeux et ne s'était pas investi dans ce problème.

Mme PAWLIK rappelle que Mme FAJGELES soulignait que la Bulle avait été créée sur un point de divergence avec le Gouvernement précédent, et c'est une preuve que cette politique publique n'avait été ni réformée, ni avancée en la matière lors des précédentes années.

Mme PAWLIK se dit satisfaite que le Gouvernement en place ait lancé une réforme sur le sujet afin d'accueillir dignement et d'intégrer chaque migrant en lui donnant toute sa place. Il

faut établir des règles, et il n'est pas possible d'accueillir l'ensemble des flux migratoires sur le territoire.

Réduire le délai des demandes d'asile peut permettre à chacun de pouvoir envisager une intégration rapide. Cet élément est important pour les demandeurs.

La lutte contre les passeurs reste un champ vaste à investir aujourd'hui, et c'est une action prioritaire. Ces personnes vendent du rêve à prix d'or et exploitent la misère humaine. C'est, selon Mme PAWLIK, une partie de la politique qui doit être évidemment engagée.

**M. BEAUSSILLON** précise que le Collectif existe depuis un certain temps et a choisi de mener à la fois une réflexion et des actions concrètes à l'échelle de l'arrondissement, rendant légitime le fait d'interpeller le Conseil dans le cadre d'une question de pré-Conseil.

Cette question revient souvent, notamment par leur biais et par le Conseil qui l'aborde lui-même depuis un certain temps, car le 10<sup>e</sup> est un terrain d'aide humanitaire liées aux migrations comme Vintimille et Calais.

Dans le cas présent, la question revient à la faveur de la sinistre loi Asile et Immigration présentée récemment à l'Assemblée nationale, mais elle passe à côté de la question occupant principalement le Conseil en tant que municipalité, c'est-à-dire le premier accueil insupportable pour les migrants, qui impacte la vie de l'arrondissement et l'occupation de l'espace public.

M. BEAUSSILLON rappelle que Mme FAJGELES a pointé l'accueil comme principal désaccord. En effet, celui-ci doit être inconditionnel et amélioré d'un point de vue quantitatif. Il est actuellement insuffisant, comme vu la dernière fois, car le nombre de places est bien en deçà des besoins constatés. Il doit également être amélioré d'un point de vue qualitatif puisque, malheureusement, les places n'offrent pas un accueil décent et conforme aux moyens de l'arrondissement.

Un travail important reste à faire et celui-ci doit être pérenne, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les places débloquées pour l'accueil, après d'âpres négociations durant plusieurs semaines avec la Ville et l'État, le sont souvent pour un temps relativement court. Le Conseil le constate à chaque évacuation, les camps sont amenés à se reformer. C'est une des questions principales à laquelle les élus du 10<sup>e</sup> ont à faire face.

Cette question du premier accueil et de la mise à l'abri de l'État a permis de mettre à jour un certain nombre de contre-vérités répétées par des membres du Gouvernement et parfois ici même par certains membres du Conseil prétendant que les migrants refuseraient les propositions de mise à l'abri formulées. Cela est parfaitement faux. Si certains d'entre eux sont parfois amenés à refuser, ce phénomène est marginal et dû à la fois à la piètre qualité des places proposées et à la peur du sort qui peut leur être fait à la suite de leur accueil, notamment les reconduites à la frontière, peur légitimement entretenue par la fameuse circulaire Collomb.

Cette contre-vérité a largement été démentie à l'occasion des mises à l'abri du campement du Millénaire il y a quelques semaines. Des élus étaient même présents à l'évacuation du Canal Saint-Martin et ont vu que la grande majorité des migrants acceptaient les mises à l'abri proposées.

Pour M. BEAUSSILLON, un cap doit être passé afin que les campements ne se reforment pas, que des abris dignes soient proposés aux migrants et qu'une pérennisation de ces dispositifs de mise à l'abri soit enclenchée. Il est nécessaire que l'État accepte les propositions de la Ville de Paris de mettre à disposition du foncier pour installer des centres d'accueil humanitaires pérennes.

La Ville a identifié six lieux intramuros à disposition de l'État dont il doit absolument se saisir pour accueillir les migrants sur le territoire parisien.

Cela est absolument essentiel et contradictoire avec certains propos que M. BEAUSSILLON dit avoir entendus. Si l'État souhaite accorder un accueil uniquement aux demandeurs d'asile et aux personnes qui voient leurs demandes instruites favorablement, il est nécessaire d'offrir un premier accueil digne pour instruire dans de bonnes conditions ces demandes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour passer un cap dans la politique d'accueil migratoire, il est également nécessaire d'avancer sur la question de la reconnaissance de la présence temporaire, de transit, afin de sécuriser les parcours migratoires des migrants sans nécessairement passer par la demande d'asile.

**Mme CORDEBARD** souligne que se posent et s'opposent de manière très claire deux positions différentes.

Tout rappelle les insatisfactions passées, y compris les prises de position de la Ville de Paris qui sont allées parfois en incitation ou en opposition à celles du Gouvernement précédent sur un certain nombre de ses propositions de l'époque, et de l'opposition actuelle à la réponse faite aux problématiques nouvelles apparues depuis.

Contrairement à l'ensemble des éléments de langage portés aujourd'hui devant le Conseil, il n'est pas question d'une absence d'action, mais d'une action aggravant encore les capacités à accueillir dignement les migrants, avec des délais de mise à l'abri incompréhensibles comme sur les campements du Millénaire ou du Canal Saint-Martin.

Le fait de s'opposer à l'accueil d'un navire obligeant des personnes épuisées à passer une semaine supplémentaire en mer ou encore employer des mots faisant comprendre un risque d'être envahi ou des risques dans l'organisation de l'accueil est faux et difficilement entendable.

Tout cela amène des oppositions sur les valeurs et le fond dans ce que le Conseil veut renvoyer et tenter de faire comprendre à l'Europe la nécessité de travailler sur le sort de ces fameux « dublinés ».

Mme CORDEBARD rappelle que la façon d'interpréter les circulaires Dublin peut être un frein très important à la capacité d'organiser l'accueil en Europe. La France fait une interprétation de Dublin différente des autres pays. Elle peut pourtant accueillir des « dublinés », rien ne l'interdit dans les dispositions de Dublin, même si celles-ci doivent être réformées.

L'ensemble de ces choses conduisent le 10<sup>e</sup>, en tant que municipalité de Paris, à adopter une position militante l'ayant amené à accueillir, plus tôt dans l'après-midi, le Collectif à la Mairie, à proposer des espaces d'accueil supplémentaires et à militer pour un hébergement

inconditionnel ainsi que pour un accueil digne des personnes car chaque destin compte. Le premier accueil fait aux enfants, aux femmes et aux hommes arrivant sur le territoire impacte le destin de chacune de ces personnes et donc le nôtre.

Que des personnes soient obligées de rester une semaine de plus en mer, même malades ou fatiguées, est indigne et renvoie à un discours collectif indigne de la France et de sa tradition.

**Mme LESAGE** répond à Mme FAJGELES que le Collectif prend acte de leurs divergences tant en ce qui concerne les différents types d'accueil que les différents types de migrants. Pour le Collectif, la guerre est une violence, mais l'obligation d'une migration économique en est une également.

La divergence est profonde sur la capacité de la France, en tant que pays riche, à accueillir des personnes qui sont dans une telle situation et dont, à aucun moment, il ne faut croire qu'elles effectuent de telles traversées pour s'amuser.

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

<b>Projet de délibération : MA 1018113 .....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : MA 1018114 .....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : MA 1018115 .....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 10 .....</b>	<b>18</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 50 .....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 332 .....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 382 .....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAC 385 .....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DASCO 12 .....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 82 .....</b>	<b>22</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DLH 162 .....</b>	<b>24</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 34 .....</b>	<b>25</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 51 .....</b>	<b>26</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 77 .....</b>	<b>27</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 79 .....</b>	<b>28</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 111 .....</b>	<b>28</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 112 .....</b>	<b>30</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 117 .....</b>	<b>30</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 86 .....</b>	<b>34</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 113 .....</b>	<b>35</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 114 .....</b>	<b>35</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DEVE 119 .....</b>	<b>37</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DPE 34 .....</b>	<b>38</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DU 125 .....</b>	<b>38</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DVD 24 .....</b>	<b>40</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DVD 46 .....</b>	<b>41</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DDCT 94 .....</b>	<b>43</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 8 .....</b>	<b>43</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 46 .....</b>	<b>44</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 108 .....</b>	<b>45</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 123 .....</b>	<b>46</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DFPE 148 .....</b>	<b>46</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DAE 71 .....</b>	<b>46</b>
<b>Projet de délibération : 2018 DPE 30 .....</b>	<b>47</b>
<b>VŒUX .....</b>	<b>48</b>

*La séance est ouverte à 18h45.*

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance.

**Projet de délibération** : **MA 1018113**

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

*Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Adoption de la procédure d'urgence.

**Projet de délibération** : **MA 1018114**

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** s'excuse auprès des élus car elle n'a pu signer l'ordre du jour de ce Conseil. Celui-ci devait partir le soir où la prise d'otages a eu lieu rue des Petites écuries. Ayant été occupée durant de nombreuses heures, elle n'a pu le faire partir que le lendemain matin.

Elle demande donc que la procédure d'urgence soit adoptée pour l'examen des dossiers inscrits à la séance du Conseil d'arrondissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 mai 2018.

**Projet de délibération** : **MA 1018115**

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose, sous réserve des corrections proposées par M. SCHOUTETEN et Mme AMMAR aux pages 20 et 31, d'adopter le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du mardi 22 mai 2018.

*Le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018 est adopté à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (3.522.558€), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8<sup>e</sup>), convention pluriannuelle et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP.

**Projet de délibération** : **2018 DAC 10**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** explique que cette délibération vise à soutenir le Théâtre Privé à hauteur de 485.000 €. La Mairie n'est cependant pas concernée par l'intégralité de cette somme, mais seulement par un des théâtres faisant partie de la liste soumise au vote, le Théâtre de la Renaissance d'une capacité de six cent cinquante places. Situé au 20 boulevard Saint-Martin,

celui-ci est exploité par la société La Française de Théâtre et la Direction est assurée par MM. Christian SPILLEMAECKER et Bruno MOYNOT.

Le théâtre souhaite procéder à des travaux d'accessibilité, de reprise d'un couloir et de sécurité incendie pour un montant de 59.347€.

M. ALGRAIN propose au Conseil d'attribuer à la Française de Théâtre une subvention d'équipement à hauteur de 21.958 € pour faire face à ce montant beaucoup plus important pour mettre aux normes la salle en question.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (426.000 €) à neuf structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.

**Projet de délibération : 2018 DAC 50**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** précise qu'il s'agit également d'une délibération beaucoup plus importante que celle qui concerne le Conseil pour deux structures appartenant au 10<sup>e</sup> arrondissement.

Cela lui donne l'occasion de saluer l'état d'avancement des travaux de la Scala puisque la nouvelle salle de cinq cent cinquante places avec une scène de quinze mètres, des gradins rétractables et douze configurations possibles ainsi qu'une acoustique variable, devrait ouvrir ses portes le 11 septembre 2018.

La future programmation sera annoncée de manière semestrielle, avec environ quatre cent cinquante représentations par saison.

M. ALGRAIN propose d'attribuer une subvention d'un montant de 80.000 €, et ainsi contribuer à la réhabilitation de la Scala.

Il ajoute que la délibération concerne également l'association La Place de la Culture pour laquelle il propose de voter une subvention d'un montant de 10.000 € pour lui permettre de mettre en place une plateforme numérique appelée « Place de la Culture » destinée à faciliter la mise en relation des acteurs du champ culturel et du champ social afin de favoriser l'insertion et la rencontre par la culture.

M. ALGRAIN précise que cette structure n'est pas aussi récente car les jeunes femmes qui en sont à l'initiative étaient déjà très actives à Paris. Elles ont lancé, il y a plus de dix ans, dans le cadre d'une association appelée Place de la Culture, le festival « Culture au Quai » qui a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années et qui se tient à la frontière du 10<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup>.

**M. SCHOUTETEN** demande des précisions, particulièrement pour l'attribution des 10.000 € pour la création de la plateforme numérique.

Le montant lui semblant ambitieux pour un tel projet, M. SCHOUTETEN pense qu'un certain nombre de fonctionnalités seront envisagées afin de le rendre digne de cet investissement pour la Ville de Paris.

Il souhaiterait avoir plus d'informations sur le type d'architecture, à savoir si la plateforme aura vocation à être ouverte ou fermée, les fonctionnalités envisagées et les bénéfices pour la communauté des artistes en particulier.

**M. ALGRAIN** informe qu'il pourra donner une réponse précise ultérieurement, car il doit très prochainement rencontrer l'association pour affiner le sujet. Il précise cependant qu'elle est soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication (DAC), la DASES et la Fondation Vinci.

**Mme CORDEBARD** ajoute qu'au-delà de la mise en place de la plateforme, tout un travail de mise en relation demande à être animé. Cela fait partie d'un budget global qui s'élève en réalité à 100.000 €. La participation de la Ville de Paris est donc raisonnable sur l'ensemble de ce projet dont l'objectif professionnel est très intéressant.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (8.500 €) et avenant à convention avec l'association Andes Diffusion (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération : 2018 DAC 332**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

Dans le cadre de ce soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration, **M. ALGRAIN** propose, par le présent projet, d'apporter un soutien à l'association Andes Diffusion, créée en 1997, œuvrant à la culture bolivienne et andine en France, ainsi qu'aux échanges entre les deux pays.

En 2018, huit ateliers de musique ont été animés par l'association. Quatre-vingt-quinze personnes dont soixante-quatre enfants dès l'âge de trois ans les suivent de manière régulière. Plus de 10 % du public présente des difficultés financières, et l'association met à disposition gratuitement des instruments ainsi que deux salles équipées de pianos pour que les jeunes puissent venir s'exercer.

Afin de soutenir l'action d'Andes Diffusion, il est proposé au Conseil d'attribuer exceptionnellement en 2018 une subvention de 8.500 € répartie en :

- 3.000 € au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration ;
- 3.500 € au titre des projets élaborés dans le cadre de la politique de la Ville ;
- 2.000 € au titre du soutien aux associations œuvrant pour le développement des quartiers.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (15.000 €) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération : 2018 DAC 382**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** rappelle que cette subvention de fonctionnement de 15.000€ pour la Maison de la Culture Yiddish, située rue du Château d'Eau, revient tous les ans.

Cette Maison bien connue de tout le monde permet, depuis 2008, la conservation et la diffusion de la culture yiddish.

Elle propose au public une médiathèque regroupant le fonds de livres de la bibliothèque Medem, soit vingt-et-un mille ouvrages en yiddish et neuf mille écrits dans une autre langue, une phonothèque, une vidéothèque et un fond d'archive. De plus, elle organise régulièrement des cours de langue de tout niveau et des ateliers de pratique artistique.

En 2017, environ deux mille personnes ont participé aux activités du lieu.

**Mme CORDEBARD** ajoute que la Maison a changé de président. Mme Fanny BARBARAY a laissé sa place à M. Serge BLISKO.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (14.000 €) à trois associations gérant des bibliothèques et organisant un salon du Fanzine.

**Projet de délibération : 2018 DAC 385**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** précise que, dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en matière d'aide à la lecture et l'édition, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à trois associations gérant de petites bibliothèques ou organisant des salons dans le 10<sup>e</sup>.

3.000 € sont proposés pour l'association Centre Medem - Arbeter Ring, constituée en 1926 par des militants de l'ex-Union Générale des travailleurs juifs de l'Empire russe, avec pour vocation de prendre en charge le secteur culturel, social et éducatif à l'attention d'un public yiddishophone.

L'association gère aujourd'hui une bibliothèque qui organise également diverses manifestations dans son centre culturel situé au 52 rue René Boulanger.

**Mme CORDEBARD** ajoute que la Mairie organise et accueille chaque année, depuis 2009, la commémoration du soulèvement du ghetto de Varsovie avec le Centre Medem, moment important de la vie municipale.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (8.000 €) à diverses associations pour des actions Politiques de la Ville (10<sup>e</sup> arrondissement).

**Projet de délibération : 2018 DASCO 12**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** cite les sept associations concernées par la présente délibération :

- Le Rocher Oasis pour des actions d'accompagnement à la scolarité sous forme d'ateliers de lecture et de théâtre ainsi qu'une aide à la parentalité (500 €) ;
- L'association Colombbus pour des ateliers de programmation et développement de jeux vidéo en direction de jeunes collégiens âgés entre 11 et 14 ans (2.000 €) ;
- L'association Les Rameaux pour un atelier récréatif d'écriture inventive et d'arts plastiques. Elle réalise et assure la publication d'un livre collectif, et les enfants participent à une séance ciné-contes au cinéma l'Archipel (1.000 €) ;
- L'association Lecture Jeunesse pour un projet conjuguant lecture, écriture et numérique pour la création d'un e-book pour les adolescents âgés de 12 à 18 ans des quartiers Buisson - Saint-Louis, Sainte-Marthe, Grange-aux-Belles et Porte du 10<sup>e</sup> arrondissement (1.500 €) ;
- L'association des Quatre Horizons pour des ateliers d'arts plastiques, de danse hip-hop et d'harmonica pour des jeunes âgés de 8 à 17 ans (1.000 €) ;
- L'association Musique et Culture Digitale pour ses ateliers LabOTrucs qui initient à la découpe et à la gravure laser, au fraisage numérique et à l'impression 3D pour les enfants de 8 à 10 ans du quartier de la Grange-aux-Belles et du Buisson-Saint-Louis (1.500 €) ;
- L'association Tango Cité pour des cours d'apprentissage du tango à destination des classes de 3<sup>e</sup> d'espagnol, de musique et des cours d'ethnologie au Collège Françoise Seligmann (500 €).

**Mme AMMAR** remarque que toutes les associations dispensent des actions pour des publics assez larges, mais se demande pourquoi Tango Cité ne s'adresse qu'aux classes de 3<sup>e</sup> d'espagnol dans un collège particulier.

**M. ALGRAIN** précise qu'il s'agit d'ateliers spécifiques. L'association Tango Cité dispense des activités plus larges, mais celle-ci en particulier fait appel à une subvention de 500 € par rapport à l'investissement fait au niveau des enseignants.

**Mme CORDEBARD** ajoute que Tango Cité a une relation particulière avec un collège de l'arrondissement puisqu'elle travaille en étroite collaboration avec les classes de primo-arrivants et d'enfants apprenant le français, mais elle a également développé ces micro-partenariats avec plusieurs établissements.

Mme CORDEBARD propose à Mme AMMAR de lui faire rencontrer cette association très intéressante qui fait un travail de grande qualité à destination des enfants en faisant danser garçons et filles à des âges plutôt délicats pour leur apprendre à fonctionner ensemble et en permettant des accès importants au français.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

<p><b>Objet</b> : Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les Conseils d'arrondissement</p> <p><b>Projet de délibération : 2018 DDCT 82</b></p> <p><b>Rapporteur</b> : Éric ALGRAIN</p>
---

**M. ALGRAIN** explique qu'il s'agit d'une délibération fixant les redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les Conseils d'arrondissement.

La Mairie du 10<sup>e</sup> a des salles régulièrement mises à disposition pour des réunions, spectacles ou colloques.

Le projet proposé, issu des réflexions d'un groupe de travail et de l'inspection générale de la Ville, envisage de modifier la structure tarifaire de la délibération 2012 DUCT 175 en ne retenant que deux tarifs :

- Un tarif semaine de 9h00 à 18h00 ;
- Un tarif soir, week-ends et jours fériés, en étendant la gratuité à tous les établissements publics et en adaptant la minoration de tarif à des manifestations participant à l'animation locale.

Les associations à but non lucratif bénéficient toujours de la gratuité.

Outre ces modifications tarifaires, d'autres dispositions sont prévues, comme par exemple une application informatique permettant la gestion des créneaux de réservation de salles, des modèles types des différents documents liés à la gestion de ces salles (devis, conventions, factures, états des lieux, etc.).

S'agissant du personnel mis à disposition du bénéficiaire de la salle, il est proposé de fixer un montant forfaitaire par heure et par agent afin de pouvoir mettre fin au système actuel datant de 1987 qui fixe une rémunération horaire pour les agents inférieure au montant d'une heure supplémentaire.

Les Mairies d'arrondissement gardent leur intéressement à hauteur de 75 % des recettes.

Cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

M. ALGRAIN précise qu'il s'agit d'une délibération visant des lieux identifiés, comme les salles de réunions. Cependant, lorsqu'il s'agit, par exemple, de louer la Mairie à des productions télévisuelles pour tourner dans le bureau de Madame la Maire ou dans les enceintes communes du bâtiment, cela relève d'autres dispositions et de la prise en charge de la mission cinéma. Les coûts de location sont fixés par la Mairie à des tarifs intéressants et les recettes vont ensuite abonder les fonds du Comité des fêtes.

**Mme CORDEBARD** ajoute que cela ne concerne pas la location aux tournages. La Directrice Général des Services et son équipe n'appliquent que rarement les tarifs car les salles de la Mairie sont le plus souvent prêtées à des associations ayant un intérêt local.

**M. SCHOUTETEN** trouve cette politique de tarification intéressante. Elle étend le périmètre de la gratuité en termes de nombre d'associations pouvant en bénéficier, malgré l'augmentation moyenne de 10 %.

Pour déterminer la position de son groupe sur cette délibération, il souhaiterait avoir les réponses à deux questions.

Il indique que M. ALGRAIN vient juste de répondre à sa première question en précisant que l'affectation des recettes générées pour la Mairie du 10<sup>e</sup> ira au Comité des fêtes.

La seconde concerne la définition des services publics, tels que mentionnés dans cette délibération, ayant vocation à bénéficier de la gratuité. Il demande ce qu'il en sera des associations privées chargées ou non de missions de service public et des associations dont l'intérêt n'est pas local mais communautaire, national ou international.

**Mme CORDEBARD** précise que la règle est simple. Les services publics sont, par exemple, des écoles demandant des salles. C'est le type de demande qui revient le plus souvent

Pour répondre à la seconde partie de la deuxième question de M. SCHOUTETEN, Mme CORDEBARD indique que la règle est également très simple à concevoir. Si le service rendu lors du prêt de ces salles est rémunéré pour ces associations, la Mairie ne peut appliquer la gratuité. Cependant, s'il s'agit d'un service gratuit aux habitants, selon un niveau d'appréciation, la gratuité pourra être accordée.

Cela ne veut pas non plus dire que la Mairie le fait systématiquement, ni ne prête tout le temps des salles car elle n'en a pas assez et n'a pas les créneaux horaires suffisants pour la multiplicité des demandes. La priorité est donnée aux associations ou aux services publics (écoles, collèges) de l'arrondissement, et cela suffit à occuper la majorité de ces créneaux.

**M. SCHOUTETEN** en conclut que, pour les services publics, tels que les écoles, et pour les associations, à partir du moment où elles organisent une manifestation à but non lucratif, elles pourront être éligibles à la gratuité.

**Mme CORDEBARD** ajoute que cela sera également le cas pour les associations inscrites au CICA.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Maintien de garantie de la Ville de Paris à EFIDIS pour trois prêts PLS souscrits dans le cadre de leur refinancement auprès du Crédit Foncier de France.

**Projet de délibération : 2018 DLH 162**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** explique qu'il s'agit du maintien de la garantie sur plusieurs adresses de prêts PLS.

Une adresse est concernée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, le 36 rue de l'Aqueduc. À l'époque, cette adresse avait été confiée à la SA HLM SAGECO, qui, depuis, a été fusionnée avec EFIDIS, qui, récemment, a renégocié sa dette avec de meilleures conditions.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (87.000 €) à dix-neuf associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi.

**Projet de délibération : 2018 DDCT 34**

**Rapporteuses** : Hélène DUVERLY et Dominique TOURTE

**Mme DUVERLY** informe que, sur les dix-neuf associations demandant 87.000 € de subvention, deux structures « et demie » sont concernées dans le 10<sup>e</sup>.

La première est le Mouvement d'Entraide pour le Tiers-Monde et la Coopération qui agit pour les femmes et les hommes. Le budget de 3.000 € demandé servira à aider une vingtaine de femmes étrangères de plus de 25 ans très isolées socialement et du point de vue de l'emploi. ETM vient d'occuper des locaux rue Bichat, dans le grand ensemble livré comprenant une crèche, des logements et des locaux commerciaux.

La deuxième est le Pari's des Faubourgs qui demande 2.000 € pour développer des démarches spécifiques pouvant réduire les freins d'accès à l'emploi, à l'apprentissage du français et plus généralement aux droits des femmes. L'association aura désormais un accueil dédié à la petite enfance pour les mères d'enfants de moins de trois ans afin qu'elles puissent participer à des ateliers d'apprentissage du français pour pouvoir se présenter sur le marché du travail et faire des démarches de manière générale. Les ateliers proposeront douze places.

Au début de sa présentation, Mme DUVERLY avait précisé qu'il y avait deux associations « et demie ». En effet, l'association Rêv'Elles était installée boulevard de Denain, mais a déménagé et quitté l'arrondissement au moment où est apparue cette délibération. Cette association agit dans les quartiers politique de la Ville et accompagne cent cinquante jeunes Franciliennes dont quinze Parisiennes âgées de 17 à 25 ans en décrochage scolaire..

Un total de 5.000 € est donc demandé pour le Mouvement d'Entraide pour le Tiers-Monde et le Pari's des Faubourgs.

**Mme TOURTE** salue l'action de qualité de plusieurs associations qui nécessitent le soutien financier de la Ville, notamment l'association Foyer International des Travailleurs – Une Femme Un Toit (FIT) qui devrait bientôt arriver dans l'arrondissement car la Mairie a pour projet, avec elle, d'ouvrir un foyer pour les jeunes femmes victimes de violences.

Actuellement, l'association est basée dans le 18<sup>e</sup> où elle accueille et accompagne des jeunes femmes victimes de violences entre 18 et 25 ans.

Mme CORDEBARD et M. BRIBARD l'ont rencontrée récemment dans le cadre du Réseau d'aide aux victimes.

L'arrondissement accueille également le Centre National d'Information des Femmes et de la Famille Parisien travaillant autour de l'accès des droits, qui propose un projet spécifique d'accompagnement sur un petit groupe de femmes victimes de violences chaque année, pour lever les divers freins à l'emploi, puis les amener à se construire et à bâtir un parcours professionnel.

Le 8 mars dernier, Mme TOURTE a reçu, avec Mme CORDEBARD, des femmes engagées dans ce parcours. Elle ajoute qu'il faut saluer leur courage, leur détermination et constater l'utilité de ce dispositif.

**Mme CORDEBARD** constate que Mme DUVERLY et Mme TOURTE se sont parfaitement complétées.

Même si l'association Rêv'Elles a quitté l'arrondissement, elle espère qu'elle continuera d'exercer sur le territoire parisien, auprès des jeunes femmes du 10<sup>e</sup>.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (1.500 €) à l'association des commerçants du Haut Faubourg Saint-Martin pour des animations commerciales au titre de l'année 2017 (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération : 2018 DAE 51**

**Rapporteuse** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** précise que l'association, très active, efficace et solidaire, a réussi à fédérer plus de trente commerçants, anciens et nouvellement installés. Elle est parvenue à faire ce qu'une autre avait essayé avec beaucoup moins de réussite avant de se mettre en sommeil.

L'arrondissement est très intéressé par ces associations de commerçants ouvertes sur le quartier réalisant différentes activités, dont des distributions de fleurs aux clients au printemps 2017, une chasse au trésor chez les commerçants adhérents à Pâques, une fête de la musique avec des percussions à des heures raisonnables en juin, une animation pour la rentrée scolaire en septembre, des décorations d'Halloween en octobre et de fêtes de fin d'année en décembre.

Pour 2018, ils ont demandé des permis de végétaliser, puis aidé à fleurir et équiper les commerçants adhérents de petites jardinières, augurant bien de la végétalisation future.

**Mme CORDEBARD** ajoute que les associations de commerçants sont précieuses car elles contribuent à la vitalité et l'animation des quartiers. Ce sont des partenaires permettant d'ajuster les aménagements et les politiques micro-locales.

**Mme PAWLIK** souligne que l'action des commerçants est importante et qu'il faut la soutenir.

Le fait que certains commerçants recommencent à se constituer en association est une bonne chose à ses yeux, car cela manquait grandement dans l'arrondissement. Il lui semble même que c'est la première fois, depuis le début de la mandature, que la Mairie subventionne une association de ce type. Cela va donc créer un précédent, et d'autres associations de commerçants pourront être subventionnées à l'avenir.

Mme PAWLIK s'interroge cependant sur la distribution de fleurs aux clients au printemps. Elle demande si cela a été fait dans le but de promouvoir le quartier ou pour la promotion du commerçant. Auquel cas, avoir une subvention pour acheter des fleurs pour les clients des commerçants peut amener à s'interroger sur le caractère d'intérêt général de cette action.

Mme PAWLIK ne met pas en doute le bien-fondé de ces actions, mais souhaite seulement avoir des explications sur le cadre dans lequel des fleurs ont été achetées pour des clients, car, présenté de cette façon, cela veut dire, par exemple, qu'un commerçant adhérent à l'association a des fleurs financées par la Ville, tandis que celui qui ne l'est pas ne peut bénéficier du même type de fleurs.

**Mme DUVERLY** précise que c'est la première fois depuis 2014 que le Conseil subventionne une association de commerçants ; Cependant, entre 2008 et 2014, à plusieurs reprises, des remboursements de dépenses ont été exposés par des commerçants, notamment dans le cadre des Illuminations de fin d'année.

Pour la distribution de fleurs posant des soucis à Mme PAWLIK, Mme DUVERLY en demandera le prix et la nature du bouquet, si ce sont des fleurs séchées ou fraîches, pour voir si l'argent public a bien été employé. Elle lui transmettra ces informations dès qu'elle les aura.

**M. RAIFAUD** rappelle que cette association des commerçants du Haut-Faubourg Saint-Martin a fait un travail de végétalisation remarquable ce printemps en déposant beaucoup de permis de végétaliser et en organisant une journée d'ateliers sur la question. Ils ont également offert des fleurs aux passants en les mettant dans des bacs et en les installant.

Il pense que cette action consistant à mettre des fleurs en bacs doit être beaucoup plus valorisée, plutôt que de les distribuer aux clients.

**Mme CORDEBARD** Indique qu'elle ne doute pas de la bonne utilisation de cette subvention par les commerçants du Faubourg Saint Martin et de sa répartition équitable entre tous..

**Mme PAWLIK (hors micro)** demande la possibilité d'avoir des éléments écrits.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention au titre de l'animation locale (2.000 €) à une association œuvrant dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Projet de délibération : 2018 DDCT 77**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** explique qu'il s'agit de subventionner l'association Quartier Partagé œuvrant dans le 10<sup>e</sup> pour organiser des actions ou des événements fondés sur les savoir-faire ainsi que les compétences de ses membres, et de promouvoir des initiatives d'accueil et de solidarité en direction des personnes les plus fragiles dans les quartiers des Gares du Nord et de l'Est.

Un calendrier d'événements festifs, culturels et sportifs a été mis en place.

L'association a demandé 3.000 €, et il est proposé de l'accompagner à hauteur de 2.000 € pour l'ensemble de ses actions.

M. RAIFAUD insiste sur l'importance de ce qui est fait par Quartier Partagé en termes de solidarité sur ce territoire, cela est tout à fait significatif comparé au montant de subvention proposé.

**Mme CORDEBARD** ajoute que l'association est formidablement animée par M. Jean-Louis SOUCHON, dont l'action et le mode de travail original consistent à regrouper des collectifs de diverses natures et tailles et à encourager leur engagement. Cela fonctionne très bien car l'association est très active et est devenue très importante sur le quartier.

Mme la Maire regrette pour sa part qu'il ne soit pas accordé la totalité de la subvention, mais elle espère que cela suffira pour qu'elle continue de travailler dans d'aussi bonnes conditions.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (254.300 €), quinze conventions pluriannuelles d'objectifs et six avenants avec vingt-et-une associations pour le financement de quarante-trois projets sur les quartiers populaires.

**Projet de délibération : 2018 DDCT 79**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** précise que la délibération concerne, pour le 10<sup>e</sup>, l'association Français Langue d'Accueil dont l'action est tout à fait remarquable dans l'arrondissement pour l'accueil des migrants, avec l'organisation d'activités d'accueil, d'aide à l'accès au français et d'ateliers sociolinguistiques.

Il est proposé de soutenir cette association à hauteur de 4.000 € pour des actions de perfectionnement pédagogique et d'apprentissage du français, mais aussi d'inscrire cet accompagnement dans la durée en signant avec l'association une convention pluriannuelle d'objectif, comme ce fut le cas avec un grand nombre d'associations à Paris.

C'est aussi une reconnaissance et un encouragement faits à l'association de poursuivre dans la durée son action absolument essentielle pour l'arrondissement dans le contexte dont il a été question au tout début de ce Conseil.

**Mme AMMAR** souhaiterait savoir si les montants indiqués le sont pour trois ans ou pour l'année.

**M. RAIFAUD** informe Mme AMMAR que ce montant est pour l'année. La Mairie signe une convention pluriannuelle d'objectif qui permettra de simplifier les procédures pour redéposer des projets, mais le Conseil sera amené à voter chaque année sur les différents projets faisant partie de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (502.700 €) et convention à cent soixante-six associations pour le financement de deux cents treize projets dans les quartiers populaires parisiens – Deuxième enveloppe 2018.

**Projet de délibération : 2018 DDCT 111**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** présente les associations par axe du contrat de Ville.

Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures :

- AIRES 10 pour « La Rue comme lieu de mobilisation des parents » (2.500 €) ;
- Robert Desnos pour un projet de médiation sociale (1.000 €) ;
- Équipes d'Amitié pour le projet « Un Moment pour soi » (2.500 €).

Axe 2 : Vivre sa Ville et son quartier :

- À Toi Théâtre qui organise chaque année un village « Zéro Déchets » (2.000 €) ;
- La Régie de quartier Maison du Canal pour les projets « Canal Solidaire » et « Les Rendez-vous de la Solidarité » (9.000 €) ;
- À Toi Théâtre qui organise des ateliers de théâtre intergénérationnels (2.000 €) ;
- Afrique Conseil pour des cours de français à destination des travailleurs des salons de coiffure de Château d'Eau (2.000 €) ;
- L'Association des Tunisiens de France (ATF) pour des projets d'ateliers de socialisation pour l'autonomie et d'apprentissage de la langue (1.000 €) ;
- Colombbus qui organise des actions au passage numérique notamment en termes de formation aux outils numériques (3.000 €) ;
- La Compagnie Abel pour le projet de danse parents/enfants intitulé « Donne-moi la main » (1.500 €) ;
- La Compagnie Avril Enchanté pour deux actions de théâtre (2.000 €) ;
- Étonnant Cinéma, un club cinéma du Centre Emmaüs de la rue Jacques Louvel-Tessier pour un projet intitulé « Parlons tout court » (1.500 €) ;
- Frichti Concept pour les projets « Danser au Buisson » et « Danser au Carré Saint-Lazare » (2.500 €) ;
- L'Aire à mots pour des ateliers d'écriture inventive et des ateliers sociolinguistiques (4.000 €) ;
- L'association Quatre Horizons qui organise de nombreux événements Place Sainte-Marthe (3.600 €) ;
- Musique et Culture Digitale pour l'atelier « Labo Truc » (2.000 €)

Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la Ville :

- À Toi Théâtre pour le projet « Festival au Jardin » (1.000 €) ;

M. RAIFAUD ajoute que plusieurs associations connues dans le 10<sup>e</sup> arrondissement sont financées au travers de cette délibération pour des actions réalisées dans d'autres quartiers, notamment les associations ParADOxe et Kelbongoo avec la Halle Alimentaire ayant ouvert cette année dans l'immeuble Bichat - Faubourg du Temple.

**Mme AMMAR** souhaiterait avoir plus de détails sur la subvention de 2.500 € pour l'Association Initiative Rencontre et Solidarité marquée à la page 3 de la délibération.

Elle lit : « Cette action vise à accompagner l'appropriation d'un lieu de rencontre lisible et ouvert dans l'espace public dit La Place ».

Mme AMMAR dit ne pas voir la finalité de cette action.

**M. RAIFAUD** précise qu'il s'agit de la Place du Buisson Saint-Louis ayant fait l'objet d'une amélioration au début du mandat grâce au budget participatif, notamment l'installation d'un kiosque. De plus, le sol a été peint d'une façon signalant bien le lieu.

L'enjeu de cette action est d'organiser des activités sur cette place pour en faire un lieu de rencontre avec les différents acteurs qui sont autour et les habitants, afin d'avoir plus d'impact dans ces actions que ce qui peut être fait en restant dans des locaux. Il n'est pas évident d'animer tout l'espace public de cette façon, mais c'est toute l'action d'AIRES 10.

**Mme CORDEBARD** reconnaît que la formulation était peu explicite. Il est donc normal de l'éclaircir par des explications.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de douze locaux associatifs (341.574 €).

**Projet de délibération : 2018 DDCT 112**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** explique que ce projet est un budget participatif parisien.

Globalement, à l'échelle de Paris, il s'agit de rénover et aménager douze locaux associatifs. Le 10<sup>e</sup> arrondissement avait déjà bénéficié de ce programme pour la rénovation des locaux de la Fédération des Association pour l'Intégration des Migrants Asiatique rue du Buisson Saint-Louis. Le Conseil avait délibéré sur ce projet quelques semaines auparavant.

Ce soir, il s'agit de l'association Afrique Conseil, dans le quartier de Château d'Eau, qui va rafraîchir ses locaux grâce à une subvention de 4.177 €.

M. RAIFAUD précise que l'association Afrique Conseil bénéficie d'un agrément de la CAF afin d'organiser des activités pour l'accueil des personnes et des demandes d'informations. Elle met à disposition ses locaux pour les familles du quartier n'ayant pas d'espace pour les fêtes d'anniversaire de leurs enfants et pour organiser de l'accompagnement scolaire ainsi que des activités parents/enfants.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (100.000 €) à sept associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif.

**Projet de délibération : 2018 DDCT 117**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** précise qu'il s'agit d'un accompagnement mis en place depuis plusieurs années dans le cadre du budget participatif pour favoriser l'action des personnes des quartiers populaires, particulièrement pour accompagner l'appropriation des démarches participatives.

Une volonté est formulée de poursuivre la dynamique et d'encourager l'appropriation du budget participatif dans les quartiers populaires.

Globalement, à l'échelle de Paris, il est proposé de reconduire un budget de 100.000 € pour soutenir les projets associatifs et citoyens favorisant l'implication des habitants des quartiers populaires dans le budget participatif.

Le Conseil est amené à adopter ce dispositif pour la troisième année consécutive.

Les associations Co-city en 2017 et Cap ou Pas Cap en 2018 se sont appuyées, l'une et l'autre, sur tout le tissu associatif et la dynamique locale pour faire en sorte de mobiliser les habitants sur ce projet dans une logique ouverte permettant à chacun de venir prendre connaissance du dispositif du budget participatif pour proposer ses propres projets, quelle que soit l'origine de ces différentes propositions.

Cinq ateliers d'émergence ont été réalisés en 2017. Ils ont touché une centaine d'habitants ayant participé à ces différents ateliers en travaillant avec la Mairie d'arrondissement, les Centres d'animation, la structure de l'AJAM intervenant en club de prévention sur le 10<sup>e</sup>, le Paris des Faubourgs, Colombbus et le Club Tournesol.

Cette action s'appuie sur les structures existantes en termes de centres sociaux et de clubs de prévention.

L'association Cap ou Pas Cap se propose d'intervenir dans trois arrondissements. Pour cela, elle bénéficie d'une subvention de 28.000 €, sachant que le Conseil devra ensuite discuter sur la manière dont cette action sera mise en place, de façon précise, dans l'arrondissement, pour chercher à avoir le meilleur impact en termes de mobilisation et de projets déposés par les habitants au bénéfice des quartiers populaires.

**Mme TOURTE** rappelle que les élus communistes avaient déposé un amendement, à l'occasion des débats budgétaires en 2016, demandant un accompagnement particulier en direction des habitants des quartiers populaires dans le cadre du budget participatif.

Cette démarche « d'aller vers » est essentielle pour que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens s'approprient ce budget car, pour être un véritable outil de démocratie locale, le budget participatif ne peut être réservé à celles et ceux qui sont le mieux informés des dispositifs municipaux.

En revanche, le groupe communiste a deux réserves sur cette délibération. Compte tenu du calendrier très dense du budget participatif, il lui semble que ce ne sont pas des actions ponctuelle qui soient nécessaires, mais plutôt le fait de renforcer les équipes suivant tout au long de l'année les différentes phases du budget qui s'enchaînent : la phase d'idéation, de co-construction, d'expertise des projets de vote...

Le groupe souhaiterait donc, pour assurer le meilleur travail en direction des quartiers populaire, que la Ville de Paris étudie la possibilité d'utiliser la somme de 100.000 € prévue dans cette délibération pour embaucher des agents supplémentaires afin de traiter ces questions, car les services de la participation citoyenne en charge du budget participatif sont aujourd'hui largement sous-dotés en personnel.

Par ailleurs, le groupe demeure à ce stade interrogatif sur la pertinence d'engager une édition du budget participatif en 2019 sur des crédits de 2020, indirectement actés par cette délibération.

De plus, la possibilité de faire un budget participatif tous les deux ans et ce, pour laisser le temps nécessaire à la mise en œuvre des projets entre deux éditions, a été mise en débat à plusieurs reprises.

Les agents de la Ville de Paris sont aujourd'hui à bout de souffle pour mettre en œuvre les projets votés lors des éditions précédentes.

Il serait pertinent, pour 2019, de faire une année blanche pouvant être mise à profit afin de mettre en œuvre le maximum de projets adoptés lors des votes de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, mais également d'en profiter pour enrichir la réflexion de l'expérience des années passées, de tirer un bilan avec les Parisiennes et les Parisiens pour leur permettre, en vue de 2020, de s'approprier un budget qui ne soit pas uniquement dans la continuité, mais aussi dans l'amélioration du dispositif d'un mandat à l'autre, en fonction d'un retour d'expérience co-construit avec eux.

Compte tenu de ces interrogations, le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération.

**Mme PAWLIK** est entièrement d'accord avec l'intervention et les propositions de Mme TOURTE.

Le budget participatif connaît certains problèmes, les projets sont votés mais ne sont plus mis en œuvre. Cela a été répété à de multiples reprises au sein de ce Conseil, et Mme PAWLIK a même demandé un état des lieux en bilans et en tableaux des projets votés pour savoir ce qu'ils sont advenus.

M. RAIFAUD était d'accord avec cette option, car il se heurte lui-même à une certaine difficulté auprès des services de la Ville pour recueillir les informations utiles.

Cela fait trois ans que cette subvention est votée pour Co-city, et Mme PAWLIK répète ce qu'elle a déjà dit les années précédentes, à savoir qu'il y a un caractère un peu biaisé de subventionner une action pour qu'elle-même puisse aller influencer sur tel ou tel projet du budget participatif.

Mme PAWLIK trouve intéressante la solution proposée par Mme TOURTE de geler ces 100.000 € pour pouvoir les affecter sur autre chose et faire une année blanche de manière à voir où en sont les projets et permettre aux services de la Ville de sortir ceux déjà votés.

Pour en revenir à Co-city, Mme PAWLIK souhaiterait connaître son efficacité, car il est dit dans la délibération qu'un certain nombre de projets ont été aidés grâce à ce dispositif, mais le nombre est inconnu, il n'y a pas de chiffre sur le sujet. Du moins, elle ne les a pas vus.

Les choses doivent être quantifiées, et cela passe par un nombre de projets accompagnés qu'il serait intéressant de mettre sur la table.

Le dispositif en lui-même ne nécessite pas d'être remis en question, ce sont les problèmes de modalités de mise en œuvre.

**M. RAIFAUD** remercie Mmes TOURTE et PAWLIK pour leurs observations, qu'il trouve constructives par rapport au processus. Il approuve le fait de devoir évaluer globalement le processus du budget participatif. Il s'emploie à le faire à son niveau en organisant une réunion au mois de novembre avec tous les contributeurs du budget dans le 10<sup>e</sup>, pour interroger le dispositif et voir comment l'améliorer d'une année sur l'autre. Il reconnaît qu'un retard est à noter sur le bilan des projets dont une part doit être assumée par le Conseil, car ce n'est pas parce qu'un projet a été adopté dans le cadre du budget participatif que la discussion est terminée. Par moments, c'est même le début de la discussion. Par exemple, la place Jan Karski qui sortira de terre dans les prochaines semaines a mis du temps, puisque le projet a été voté en 2015. La place sera adaptée aux usages et aux besoins, car le temps nécessaire a été pris pour cette discussion pour avoir un projet correspondant aux attentes.

Il ne souscrit pas à l'idée consistant à dire que, par principe, il faudrait que les projets du budget participatif voient le jour l'année d'après. C'était l'idée à un moment mais, pour M. RAIFAUD, il faut maintenant se placer au sein d'un processus dans lequel il est possible de se dire que des projets vont prendre du temps pour que les choses soient convenablement discutées, comme la place Jan Karski qui a pris trois ans.

Pour répondre à la demande de Mme PAWLIK sur l'état des lieux, il a organisé, au mois de septembre, une réunion sur la mise en œuvre des projets du budget participatif. Il lui paraît essentiel, quand il est demandé aux habitants de voter sur des projets, de savoir ce qu'il s'est passé les années précédentes. C'est quelque chose que le Conseil leur doit, et il s'apprête à faire la même chose cette année avec l'accord des services. Ce travail sera considérable, mais il est important de pouvoir organiser cette action pour rendre compte de ce qui est fait.

Selon M. RAIFAUD, une année blanche aura lieu en 2020, lors du processus électoral. Pour le moment, à sa connaissance, aucune discussion n'a eu lieu au niveau de l'Hôtel de Ville, mais, dans l'état actuel des choses, l'édition 2019 est prévue.

M. RAIFAUD maintient le fait que les quartiers populaires ont besoin d'un accompagnement. Dans ce contexte, l'édition 2019 du budget participatif et le soutien proposé par l'association Co-city seront utiles. Il invite les élus à venir discuter de la façon dont pourra être mise en œuvre l'action de l'association afin qu'elle soit la plus efficace possible pour les habitants de l'arrondissement, son espace public et ses équipements.

En tant que Maire d'arrondissement, **Mme CORDEBARD** se félicite de l'ensemble des projets déjà mis en œuvre grâce au budget participatif dans le 10<sup>e</sup>.

Si elle peut, comme chacun autour de la table, manifester une forme d'impatience pour les projets qui tardent ou ceux mettant du temps à être réalisés, elle trouve que ce processus ayant eu pour formidable résultat d'associer les Parisiens à la transformation de leur ville ne doit surtout pas être interrompu par les élus qui se sont engagés à faire ce travail avec les habitants jusqu'à la fin du mandat.

Même si ce n'est pas sans poser quelques questions sur la continuité, Mme CORDEBARD souhaite que le Budget participatif s'installe dans la durée dans les habitudes des parisiens et leur permette de participer activement aux décisions d'aménagement, d'investissement et de fonctionnement concernant leur ville.

*La délibération est adoptée à la majorité (6 abstentions).*

**Objet** : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets bulbes et de graines aux Parisiennes et aux parisiens.

**Projet de délibération : 2018 DEVE 86**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** souligne que cette action est importante car elle contribue à la végétalisation de la ville qui en a encore besoin malgré tous les efforts faits depuis le début du mandat.

Cette délibération, déjà votée les années précédentes, correspond à un montant de 39.600 € à l'échelle de Paris et 55.000 € à l'échelle de la Ville pour les graines.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, cette action utile, simple et efficace rencontre du succès. Cependant, le concours qui propose aux habitants plantant des graines et des bulbes de prendre des photos pour être valorisées sur la plateforme « Végétons Paris » ne fonctionne pas bien. La municipalité doit donc insister cette année sur cet objectif photo.

En reprenant les chiffres de l'année précédente, **M. SCHOUTETEN** remarque qu'avec trente bulbes par sachet, cela fait plus d'un million de bulbes, et il se dit étonné de ne pas les avoir davantage vus dans l'arrondissement et même dans Paris.

**M. RAIFAUD** précise que les bulbes visibles sont ceux plantés dans l'espace public par les habitants bénéficiant d'un permis de végétaliser. Cela ne l'étonne donc pas que ce ne soit pas la majorité.

**M. SCHOUTETEN** rappelle que, dans cette délibération, il est question d'attribuer 90.000 € pour cette politique, mise en œuvre pour la troisième année consécutive, qui ne peut être que soutenue. Cependant, il n'en a vu les effets ni dans l'espace parisien, ni dans celui du 10<sup>e</sup>, alors qu'en faisant une simple règle de trois, quarante mille sachets avec trente bulbes par sachet donnent un total dépassant le million.

**M. RAIFAUD** précise qu'il n'y a que trois bulbes par sachet.

**Mme CORDEBARD** suppose que la majorité de ces bulbes est alors cultivée dans les espaces privés et propose de faire un appel aux habitants du 10<sup>e</sup> afin qu'ils envoient des photos à la Mairie.

**M. RAIFAUD** précise qu'il y a déjà un appel, mais celui-ci ne fonctionne pas bien.

**Mme CORDEBARD** ajoute qu'ils pourraient envoyer des photos de leurs réussites et de leurs échecs.

**Mme PAWLIK** estime que ce sujet est sérieux, car il traite de l'argent public et d'une subvention assez importante. Même si certains bulbes ne prennent pas, il devrait tout de même y avoir un effet de visibilité dans l'arrondissement car tous les bulbes ne sont pas forcément cultivés en intérieur et certains doivent donc être visibles à l'extérieur.

De plus, beaucoup de Parisiens, dans les quartiers favorisés, peuvent avoir une résidence secondaire où ils doivent sans doute planter ces bulbes réservés à la végétalisation de Paris. Elle se demande donc où les bulbes distribués ont pu être plantés, et indique aux élus de la majorité qu'ils devraient également se poser cette question.

**M. RAIFAUD** indique que le Conseil demandera une évaluation du dispositif.

**Mme CORDEBARD** informe avoir vu un certain nombre de bulbes dans l'espace public et dans les jardins partagés.

Cependant, elle reconnaît que la question de Mme PAWLIK est légitime.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Budget Participatif « Cultiver en Ville » - Subventions (18.200 €) à douze associations dans le cadre de l'appel à projets sur les jardins partagés.

**Projet de délibération : 2018 DEVE 113**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** explique que la demande à examiner ce soir est portée par Emmaüs Solidarité, un acteur essentiel intervenant dans l'arrondissement pour un jardin d'insertion dans le jardin Saint-Laurent et le square de Jessaint, situé place de La Chapelle (18<sup>e</sup>).

En sachant que le jardin Saint-Laurent est situé dans un endroit difficile, entre le boulevard de Magenta et la rue du Faubourg Saint-Martin, M. RAIFAUD reconnaît que le travail fait par Emmaüs est fascinant, utile et mérite d'être accompagné.

M. RAIFAUD précise travailler avec M. BRIBARD, Mme CORDEBARD et l'association Emmaüs pour envisager que leur intervention puisse se prolonger dans le jardin Cavaillé Coll dans lequel une présence pour faire du jardinage, dans une logique de solidarité, sera aussi utile pour apaiser l'espace et avoir des usages plus conformes aux souhaits des habitants qui seront évidemment associés au projet.

M. RAIFAUD informe qu'il aura l'occasion d'en reparler prochainement au Conseil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Budget Participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34.500 €) à vingt-quatre associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité ».

**Projet de délibération : 2018 DEVE 114**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** souligne que beaucoup d'actions ne sont pas nécessairement localisées dans Paris. Certaines associations sont situées dans un arrondissement, mais leurs actions concerneront l'ensemble de la Ville.

Il indique les associations à même d'intervenir dans le 10<sup>e</sup> :

- L'association Humanité et Biodiversité, dans le 6<sup>e</sup> (1.500 €) ;
- La Ligue de l'Enseignement qui prévoit d'intervenir dans vingt-cinq classes de CM1 et CM2 (800 €) ;

- La Société Centrale d'Apiculture (1.000 €) ;
- La Société Nationale de Protection de la Nature pour faciliter l'appropriation des milieux humides (800 €) ;
- L'association Abeilles Franciliennes pour faire connaître l'environnement et la biodiversité (3.000 €) ;
- L'association Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement d'Ile-de-France (3.000 €) ;
- L'association Faune Alfort (3.000 €) ;
- L'association Halage pour sensibiliser au principe de l'agriculture biologique (800 €) ;
- La Compagnie Corossol qui fait de la mise en scène autour de la biodiversité (500 €) ;
- Le syndicat Confédération Paysanne pour une série de débats ouverts aux citoyens sur les pratiques paysannes (1.000 €) ;
- L'association PikPik Environnement (800 €) ;
- L'association Minga Faire Ensemble qui encourage la création d'un réseau de producteurs de semences (3.000 €).

M. RAIFAUD indique que le total des subventions s'élève à 32.000 € pour quatre associations.

**M. SCHOUTETEN** s'arrête sur deux des projets de subventions évoqués par M. RAIFAUD.

Le premier est celui de la Ligue de l'Enseignement afin de sensibiliser aux enjeux de la biodiversité. Celui-ci semble particulièrement mériter le support proposé par cette délibération, voire plus, puisque M. RAIFAUD a noté une certaine restriction sur le périmètre d'intervention de ces actions de sensibilisation.

Cependant, il est étonné par la subvention à l'endroit d'un syndicat agricole qui lui semble moins légitime. La Confédération Paysanne est une organisation pérenne et non une association. Elle sera présente lors du Salon de l'agriculture, l'une de ses vitrines privilégiées, où elle développera et promouvra son agenda, car c'est son objet social. La subvention proposée n'a donc pas vocation à mener des actions qui n'auraient pas lieu sans elle.

M. SCHOUTETEN propose d'allouer les 1.000 € fléchés vers ce syndicat en direction du projet de la Ligue de l'Enseignement en plus de la subvention qui lui est déjà proposée afin de faire bénéficier de son projet de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité à un public plus large, voire un public localisé spécifiquement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme CORDEBARD** prend bonne note de la demande de Monsieur SCHOUTETEN.

Cependant, puisqu'il n'est pas possible de modifier une délibération parisienne sur l'ensemble de ces actions, elle propose de demander un éclaircissement sur la destination particulière de cette partie de la subvention.

Si la Ligue n'a demandé que 800 €, cela veut dire qu'elle a estimé cette somme comme nécessaire pour son action et que son budget était bouclé. De plus, elle doit également être financée par du fonctionnement.

*La délibération est adoptée à la majorité (trois abstentions).*

**Objet** : Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville.

**Projet de délibération : 2018 DEVE 119**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** indique que cette délibération prévoit de subventionner quinze associations pour un montant total de 30.200 € pour des projets qui concerneront les quartiers populaires.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit du centre social AIRES 10, place du Buisson Saint-Louis, pour l'action « Jardinons dans la rue » financée à hauteur de 3.000 €.

Il s'agit de prendre en charge l'espace public, avec des actions autour du jardinage, essentielles à la vie du quartier.

**Mme CORDEBARD** ajoute qu'il n'est pas indiqué s'ils utilisent des bulbes de la Ville ou pas. La Mairie leur demandera.

**Mme AMMAR** s'interroge sur ce que l'association propose et demande qui se chargera de l'animation et du recueil de la parole des habitants indiqués dans la délibération.

**Mme CORDEBARD** explique que ce cadre est similaire à la délibération précédente.

L'association AIRES 10 gère un centre social et travaille dans un quartier populaire du 10<sup>e</sup> arrondissement de manière efficace, avec des actions en extérieur et des actions collectives telles que celles décrites dans cette délibération amenant des citoyens et des habitants du 10<sup>e</sup> à participer à la vie collective.

Ces actions de médiation sont très précieuses dans le quartier et nécessitent une présence de l'institution ainsi que des associations assez fortes dans l'espace public. Ce vocabulaire est peut-être obscur, mais répond à un véritable travail de médiation au quotidien par l'intermédiaire de ces différentes actions.

Recueillir la parole des habitants est une activité positive les amenant à discuter ensemble et à les faire participer à la vie de la cité.

**Mme AMMAR** en conclut que ce n'est pas un recueil de parole, mais une manière d'encourager les habitants à communiquer. Selon elle, le recueil de parole se fait quand les gens sont interrogés et que leurs réponses servent de matière à faire quelque chose.

**Mme CORDEBARD** précise qu'AIRES 10 le fait souvent sur différents sujets, notamment en les faisant participer, par exemple, à l'aménagement et aux décisions prises pour le quartier.

Elle entend que Mme AMMAR est attentive aux questions de formulation et de syntaxe sur les délibérations et lui indique que cette dernière aura d'autres occasions de « s'amuser », car elles sont souvent très imagées.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Modification du règlement du service public de l'eau.

**Projet de délibération : 2018 DPE 34**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** informe que l'actuel règlement du service public de l'eau date de 2013. Cette délibération propose d'en adopter quelques modifications, suite à des évolutions législatives et réglementaires, pour acter les décisions du Conseil d'administration de la Régie Publique Eau de Paris.

Il s'agit essentiellement d'avancer sur le droit des consommateurs, avec le droit de rétractation, des contrats d'abonnements individuels, la mise en place d'un système de médiation, une attention à la gestion des données privées, l'annulation des frais de relance et la clarification du document contractuel distribué aux usagers afin de continuer le service public Eau de Paris.

**M. SCHOUTETEN** remarque que la délibération est essentiellement technique, car elle reprend des évolutions réglementaires ou législatives. Cependant, deux points de ce règlement méritent une attention particulière.

Le premier est l'annulation des frais de relance. Outre qu'il s'agisse ici d'une recommandation de la DGCCRF, il s'agit d'épargner les personnes en situation de surendettement et, d'un point de vue autant humain que relationnel, d'éviter à Eau de Paris des frais inutiles sur des personnes déjà en situation de fragilité.

Le second point est la mise en conformité des voies privées fermées. Sur les deux cent cinquante-huit voies fermées relevant d'un statut spécifique, M. SCHOUTETEN demande des éclaircissements à M. SIMONDON sur celles du 10<sup>e</sup> en particulier dont les installations ne sont pas encore en conformité et où il faudra avoir une vigilance accrue quant à la transposition de ces nouvelles dispositions réglementaires.

Quoi qu'il en soit, cette modification de règlement a été élaborée par le Conseil d'administration d'Eau de Paris autour d'un consensus large, pour ne pas dire à l'unanimité. Il est donc bien évident que le groupe Républicain le soutiendra.

**M. SIMONDON** pourrait donner des précisions sur chacune des voies privées concernées, mais certaines ont une gestion compliquée. Il pense notamment au passage Brady se trouvant sous une administration grâce à un administrateur désigné par la justice sous le régime de la loi de 1912 sur les passages privés. Ce passage devra sortir de ce régime et risquera de rencontrer de nouveau de graves difficultés de gestion si un syndicat ne se constitue pas.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Offre de rétrocession de l'immeuble 64 rue du Faubourg Saint-Denis (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération : 2018 DU 125**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** explique que cette délibération permettra de s'approcher de la conclusion d'une histoire très ancienne.

En 1991, la Ville de Paris a souhaité préempter l'immeuble du 64 rue du Faubourg Saint-Denis. L'acquéreur, une association culturelle musulmane, a attaqué cette décision et obtenu l'annulation de la préemption en 1999, et, depuis, la Ville n'est plus propriétaire de l'immeuble, mais simple gestionnaire de fait.

L'aventure juridique a ensuite continué pour savoir à qui la Ville devait rendre cet immeuble. La société vendeuse était déjà liquidée depuis plusieurs années, et le Conseil d'État n'a pas reconnu la nouvelle structure de l'association culturelle évincée comme légitime pour se voir rétrocéder l'immeuble. Une recherche des ayants-droit de la société vendeuse qui s'était enlisée dans des difficultés juridiques a donc commencé, mais l'immeuble, durant ce temps, se dégradait largement sans que la Ville ne puisse faire plus que les travaux d'urgence comme ceux effectués en 2017 sur le porche.

Cette recherche d'ayants-droit n'aboutissant pas, elle rendait impossible de proposer à certains d'entre eux uniquement la rétrocession.

Pour sortir de cette impasse, sur la demande de la Mairie du 10<sup>e</sup> et de M. FÉRAUD, la Ville a demandé au Tribunal de Commerce de rouvrir la liquidation de la Compagnie Française de rénovation, fermée depuis la liquidation achevée en 1994. Le Tribunal a donc désigné, en début d'année 2018, un administrateur judiciaire pour rouvrir la liquidation de cette société.

La Ville pourra proposer à la Mairie du 10<sup>e</sup> la rétrocession de l'immeuble pour 1.260.000 €, soit 7,5 millions de francs, le prix payé par la Ville en 1991 auquel a été ajouté le montant des travaux engagés. Les services des Domaines ont également validé ce montant.

Pour M. SIMONDON, cela laisse un peu songeur sur les blocages juridiques pouvant laisser une situation durer aussi longtemps. Les élus, quel qu'ils soient et quelle que soit la forme sous laquelle ils siègeront en Conseil d'arrondissement, si cela existe encore en 2045, auront à gérer les conséquences de certaines décisions prises par les élus en 2018.

M. SIMONDON se dit satisfait que, à la suite de la réclamation de M. FÉRAUD devant cette impasse juridique, la Ville ait demandé au Tribunal de Commerce d'ouvrir enfin une porte de sortie pour cet immeuble. En cas de refus de la rétrocession par l'administrateur judiciaire, l'immeuble appartiendra pleinement à la Ville, et, en cas d'acceptation, une vente pourrait être effectuée et la Ville pourra préempter à ce moment-là.

Au vu des délais, il est possible d'imaginer, d'une part, un niveau de spéculation exceptionnel sur la durée, et, d'autre part, la dégradation de l'immeuble est telle qu'il n'est pas certain que ce niveau soit si important puisqu'il est estimé, sans avoir plus de détails, à une valeur de moins de 2 millions d'euros.

Cela permettra à cet immeuble de sortir de l'insalubrité et permettre la création de logements sociaux.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Plan vélo – Approbation du plan triennal 2018 – 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

**Projet de délibération** : 2018 DVD 24

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** rappelle que le Plan Vélo a été approuvé en début de mandature. Il prévoyait les infrastructures cyclistes essentielles pour développer l'usage du vélo à Paris, parmi lesquelles le réseau Express Vélo, cette double traversée de Paris par une piste bidirectionnelle, actuellement en travaux dans la rue de Rivoli. Son axe Nord/Sud traversera le 10<sup>e</sup> en entrant par le boulevard de Strasbourg, en passant par la Gare de l'Est puis la contournant en passant, le long des voies, sur le Faubourg Saint-Martin avant de suivre la rue du Château Landon jusqu'au boulevard de la Chapelle.

Les travaux vont démarrer en automne par la partie la plus au Nord et continuer en descendant vers le Sud.

Cette délibération permet de demander des subventions à la Région Ile-de-France pour la réalisation de plusieurs pistes sur un plan triennal à Paris concernant, pour le 10<sup>e</sup>, celles du Réseau Express Vélo, ainsi que plusieurs autres dont celle de la rue Louis Blanc qui sera réalisée après les travaux de la place Jan Karski par laquelle elle passera.

Le 10<sup>e</sup> est peut-être l'arrondissement le plus cycliste de Paris, de nombreux élus se déplacent en vélo, et M. SIMONDON espère qu'ils pourront approuver ensemble cette délibération qui permettra de mieux partager son espace public.

**Mme PAWLIK** précise qu'ils sont nombreux à se déplacer à vélo, mais plus en Vélib'.

Elle constate la possibilité de retrouver tout le sens de l'humour de Mme HIDALGO puisque, finalement, au travers de cette délibération presque technique demandant une subvention à la Région de manière classique, un bilan du Plan Vélo est dressé d'une manière surprenante, car aucun chiffre n'est donné. Cela se comprend, car si M. SIMONDON commençait à en donner, ce ne serait pas à l'avantage de la majorité, puisque l'objectif de ce Plan était de créer 124 km de pistes cyclables protégées.

L'objectif est beau, mais encore lointain, puisque, selon l'Observatoire du Plan Vélo mis en place par Paris en Selle, le bilan des aménagements en site propre réalisés depuis l'adoption du Plan est un peu léger : 0 km en 2015 ; 5,3 km en 2016 et 8,6 km en 2017.

Par conséquent, seulement 12 % des pistes en site propre ont été réalisées, sachant que 17 % ont été définitivement abandonnées pour diverses raisons techniques. Cela signifie qu'il reste encore 71 % des pistes à réaliser, alors même que 70 % de la mandature est écoulée.

Mme PAWLIK demande donc à la majorité comment celle-ci fera pour tout réaliser.

Elle constate que les choses ne vont pas mieux du côté du stationnement, puisque la délibération indique que l'objectif des dix mille places est en passe d'être atteint, mais elle ne sait pas comment la majorité procède à ce décompte car, toujours selon le même Observatoire mené par Paris en Selle, seules quatre mille places ont été réellement créées. Les objectifs affichés sont donc là aussi loin d'être réalisés.

Comble de la mauvaise foi, selon Mme PAWLIK, la majorité tente comme toujours de mettre le retard du Plan Vélo sur le compte de la Région, qui ne verserait pas de subvention. Cela est évidemment faux car celle-ci a attribué, en mars dernier, une enveloppe de 4,5 millions d'euros, un record pour un département francilien, en plus des 2 millions alloués en 2017.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement n'est pas en reste puisque 225.000 € ont été votés pour le déploiement du Réseau Express parisien sur mille mètres le long des rues du Faubourg Saint-Martin et du Château Landon. Mme PAWLIK souligne qu'elle s'en était elle-même réjouie.

La Région soutient évidemment le vélo en Ile-de-France et met les moyens pour la réalisation de cette politique majeure, ce qui n'est malheureusement pas le cas de l'ensemble des institutions au sein du Conseil.

Le groupe Républicain votera en tout état de cause en faveur de cette délibération.

**M. SIMONDON** précise que la réalisation du Plan Vélo a connu quelques linéaires dans l'arrondissement, particulièrement au quai de Valmy, mais il n'accuse pas la Région de ne pas avoir soutenu les travaux qui commenceront prochainement.

Sur le 10<sup>e</sup>, celle-ci, afin d'être cohérente, a déjà signifié son soutien aux conséquences des aménagements, c'est-à-dire moins de places pour les voitures. Quand le Réseau Express Vélo donnera de l'ampleur au déplacement cycliste du Nord au Sud et que la promenade urbaine sur le boulevard de La Chapelle aura été aménagée avec une amélioration de la piste cyclable, M. SIMONDON pense que le 10<sup>e</sup> aura de beaux aménagements cyclistes. Cependant, cela ne remplacera pas les nombreux contre-sens cyclistes à aménager dans les petites rues de l'arrondissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

**Projet de délibération : 2018 DVD 46**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** indique que cette délibération permet de compléter la réforme du stationnement.

Il rappelle que le Conseil a adopté, début 2017, une réforme du stationnement appliquée depuis le début de l'année 2018.

Pour résumer sur trois points :

- Les tarifs n'ont pas bougé pour les deux premières heures de stationnement, et de nouveaux tarifs de plus en plus dissuasifs ont ensuite été créés de la troisième à la sixième heure. Cela a permis la mise en place du fameux forfait de post-stationnement ;
- Le contrôle des stationnements sur les places payantes a été délégué à des prestataires, dont un en particulier dans le 10<sup>e</sup> ;

- Le contrôle des stationnements dangereux et gênants est réalisé par les agents de la Ville issus de la Préfecture de Police et rattachés à la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Cette délibération étend le principe de ce contrôle du stationnement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, c'est-à-dire les poids lourds, qui n'étaient pas concernés auparavant, sur la base d'un prix triple puisqu'ils occupent généralement l'équivalent de trois places. Dans le secteur du 10<sup>e</sup>, cela fait donc 12 € l'heure pour les deux premières, puis un forfait de post-stationnement qui vaut le montant des six heures cumulées s'élevant à 150 € pour la zone 1 dans l'arrondissement.

Par ailleurs, cette délibération contient une grille pour les tarifs de déménagements, à la fois pour les camions et les monte-meubles, ainsi que de nombreux points techniques dont l'extension d'autocars aux lignes d'intérêt national, la facilitation de l'obtention de la carte de stationnement pour les petites entreprises et l'extension de la carte PRO Mobile à plusieurs catégories paramédicales.

Au nom des élus du groupe communiste, **M. BASSINO** rappelle qu'il regrette fortement la privatisation du système de contrôle des stationnements payants dont les effets ont été néfastes ces derniers mois.

Cela dit, précisément sur cette délibération, le groupe proposera des amendements en Conseil de Paris, notamment sur la question de la gratuité sur les deux premières heures pour les camions de déménagement.

En conséquence de quoi, le groupe communiste s'abstiendra ce soir en Conseil d'arrondissement.

**M. SCHOUTETEN** constate qu'il n'est question que de prendre en compte les tarifs de stationnement et les amendes post-stationnement, notamment pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Autant le groupe républicain avait à redire sur la nouvelle tarification appliquée aux véhicules particuliers, autant combler « un trou dans la raquette » vis-à-vis d'autres types de véhicules semble tout à fait légitime.

Cependant, cette délibération offre une nouvelle fois au groupe l'occasion d'évoquer l'application du forfait post-stationnement, avec des questions sur les mesures prises ou à venir, les suites données à la malheureuse expérience Streeteo évoquée à l'instant par M. BASSINO et la façon dont la Ville compte faire appliquer le forfait de post-stationnement uniquement dans des cas légitimes.

**M. SIMONDON** précise que les sujets évoqués par M. SCHOUTETEN et médiatisés pour Streeteo sont, selon lui, le fait d'avoir eu des forfaits post-stationnement donnés depuis le local de Streeteo sans équipe sur place à un moment précis.

Les responsables de la société se sont expliqués devant les différents groupes du Conseil de Paris et ont changé l'organisation de la société. Cependant, la Mairie du 10<sup>e</sup> n'est pas concernée car son prestataire extérieur est Moovia.

M. SIMONDON rappelle que les conséquences de cette réforme rappelés dans plusieurs articles, expliquent comment sont attribués ces forfaits post-stationnement mais fait remarquer qu'il n'y en a que très peu sur les difficultés pour les agents sur le terrain et les niveaux de violence auxquels ils sont confrontés..

Enfin, la réforme du stationnement reste avant tout un énorme succès concernant la lutte contre les véhicules « ventouses », les épaves et le taux de paiement très faible des places de stationnement. Beaucoup de places ont depuis été libérées, et le taux de rotation d'occupation de l'espace public s'en est trouvé amélioré. De ce point de vue, cette réforme a complètement rempli ses objectifs.

*La délibération est adoptée à la majorité (trois abstentions).*

**Objet** : Subventions (110.000 €) à vingt-quatre associations, conventions et avenant, pour le financement d'actions au titre de la lutte contre les discriminations.

**Projet de délibération : 2018 DDCT 94**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** précise que trois associations œuvrant dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et d'autres sur des actions ponctuelles sont concernées par cette subvention.

Les trois associations ayant une série d'actions et de projets sont :

- L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT) (5.000 €) ;
- L'Association de Tunisiens de France (ATF) (2.000 €) ;
- Le Centre sociale Paris des Faubourgs (5.000 €).

Parmi les actions de lutte contre la discrimination, il est possible de trouver :

- Des permanences à destination des usagers de ces associations ;
- La diffusion de dépliants bilingues ;
- Des documents à destination de personnes ne maîtrisant pas parfaitement la langue française ;
- Des enquêtes et des marches exploratoires dans les différents quartiers où se situent ces associations.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (148.000 €), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations.

**Projet de délibération : 2018 DFPE 8**

**Rapporteuse** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** rappelle que cette délibération est vue depuis plusieurs années.

Dans le cadre de la stratégie pour l'enfance, « Faire le Paris des enfants et des familles » s'est fixé comme objectif le soutien accru aux parents dès que cela est nécessaire pour faire face

aux événements susceptibles de fragiliser la famille, comme les séparations de couples avec enfant à charge.

La Ville soutient les dispositifs d'accompagnement des familles en situation de séparation au travers d'actions de médiation permettant de rétablir la communication, de réfléchir à la nouvelle organisation de la vie familiale après la séparation et au maintien du lien entre les enfants et les parents. Ces actions de médiation sont à la fois à l'initiative des deux parents ou prescrites par le juge des affaires familiales.

Une association est concernée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, l'AFORG Lafayette, dont la subvention est fixée cette année à 8.000 €, soit une augmentation de 2.000 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (112.314 €) et avenant n°2 à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité pour la halte-garderie (10<sup>e</sup>).

**Projet de délibération : 2018 DFPE 46**

**Rapporteuse** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** rappelle qu'AIRES 10, en plus d'être un centre social, avait une halte-garderie de vingt places pour des enfants ayant de quinze mois à trois ans.

Cependant, l'association a fait part à la Mairie de son souhait de ne pas poursuivre l'accueil des enfants et fermera sa structure au mois de juillet 2018 compte tenu de sa très faible fréquentation.

Parmi les raisons de cette baisse de fréquentation, l'ouverture de plusieurs établissements à destination de la petite enfance dans le secteur dont la crèche Bichat de soixante-six berceaux et, prochainement, une autre crèche dans la cour de la Grâce de Dieu.

Ces modes de garde sont largement privilégiés par les parents par rapport aux haltes-garderies, comme celle proposée par AIRES 10 pour un accueil à la demi-journée.

La subvention proposée correspond aux sept mois de fonctionnement de la halte-garderie et inclut une somme de 10.000 € pour le financement des frais exceptionnels liés au licenciement économique des personnels.

Comme tous les élus présents au Conseil, **M. SCHOUTETEN** prend acte avec regret du souhait d'AIRES 10 de ne pas poursuivre cette activité au-delà de juillet 2018.

Des leçons sont à tirer de ce souhait de retrait d'AIRES 10, et, du coup, M. SCHOUTETEN demande comment l'équipe municipale va se projeter dans l'avenir pour trouver des solutions de remplacement et, le cas échéant, mettre à profit le retour d'expérience d'AIRES 10 afin d'aligner l'offre de substitution sur le besoin des familles bénéficiant de cet accueil, dans cet établissement ou un autre, en ce qui concerne l'amplitude horaire.

**Mme TOURTE** précise que la Mairie a travaillé avec AIRES 10 et toutes les familles en demande pour trouver un autre mode de garde. Elle rappelle qu'il n'y avait plus assez

d'enfants pour que cela fonctionne, alors que l'offre dans le quartier s'est élargie avec des modes de garde à la journée correspondant à la demande des Parisiens dans leur ensemble.

AIRES 10 avait une amplitude horaire restreinte et a constaté que cela ne marchait pas. L'association a donc décidé de recentrer son activité sur le Centre social.

Pour apporter un complément de réponse, **Mme CORDEBARD** indique que la stratégie parisienne est en constante observation des besoins des familles, notamment des modes de garde partiels adaptables dans certaines configurations particulières.

Actuellement, la Mairie cherche surtout à offrir des modes de garde plus tôt le matin et plus tard le soir sur des modèles différents. Cette stratégie n'est pas propre au 10<sup>e</sup> mais concerne Paris dans son ensemble sur l'évolution des besoins des familles.

**M. SCHOUTETEN** souligne que ce point de vue stratégique permet de mieux coller aux nouveaux modes de vie des Parisiens.

Il rappelle que Mme TOURTE indiquait, au cours d'un précédent Conseil, que 49 % des demandes étaient satisfaites ; mais il souhaite savoir si la Mairie abandonne ces vingt places d'AIRES 10 ou si elle envisage des solutions de substitution pour répondre aux 51 % de demandes non satisfaites.

**Mme TOURTE** précise que six enfants seulement étaient accueillis, raison pour laquelle l'association a décidé de fermer et qu'un nouvel établissement ouvrira en septembre dans le quartier.

**Mme CORDEBARD** ajoute que la prospection de la Mairie continue et qu'elle a un agenda d'ouverture de places.

**Mme TOURTE** complète en précisant que des jardins maternels et d'autres structures sont envisagés.

**M. SCHOUTETEN** souligne que la leçon à tirer de cette expérience touchant à sa fin est l'élargissement des plages horaires des structures. Il ne doute pas que ces conclusions ont été faites par la Mairie pour coller au nouveau rythme de vie des Parisiens.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (4.513.822 €) et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses dix-neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

**Projet de délibération : 2018 DFPE 108**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** rappelle que cette délibération est présentée tous les ans car l'association ABC Puériculture gère un multi-accueil qui des Ours agréé pour accueillir soixante-quatorze enfants. La subvention allouée à l'association s'élève cette année à 264.275 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (1.939.685 €) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.

**Projet de délibération : 2018 DFPE 123**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** explique que les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont des structures cofinancées par la CAF. Ce sont des lieux de socialisation, d'écoute, de parole et d'aide pour les parents qui accueillent également des enfants âgés jusqu'à 4 ou 6 ans accompagnés d'un référent adulte.

L'arrondissement possède deux LAEP, l'un géré par les Équipes de l'Amitié rue de l'Échiquier, et l'autre géré par l'association Estrelia rue du Perdonnet. Pour ces deux associations, la subvention s'élève respectivement à 91.277 et 244.226 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (319.748 €) et avenants à l'Association des Parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10<sup>e</sup>) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

**Projet de délibération : 2018 DFPE 148**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** explique que l'AJEFA est une association de parents d'élèves des jardins d'enfants franco-allemands gérant cinq structures, dont quatre sur le 10<sup>e</sup> arrondissement, avec une capacité totale d'accueil de cent dix places.

La subvention proposée aux quatre établissements de l'arrondissement accueillant soixante-quinze enfants s'élève à 189.559 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (56.500 €), conventions et adhésion (3.600 €) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

**Projet de délibération : 2018 DAE 71**

**Rapporteure** : Léa VASA

**Mme VASA** précise que la délibération soutient cinq projets et l'adhésion à un réseau.

Aucune de ces associations soutenue n'est véritablement implantée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, mais elles sont concernées par un accompagnement de porteurs de projets situés un peu partout dans Paris.

Mme VASA présente les associations et leurs projets :

- L'Académie des Ruches pour l'accompagnement de vingt-quatre femmes créatrices d'entreprises (10.000 €) ;

- L'association Paris et Compagnie avec son projet « Impact Positif » visant à accompagner les start-up parisiennes afin d'intégrer des principes plus vertueux pour l'environnement dans leur fonctionnement, soit un total de vingt-quatre projets (15.000 €) ;
- Le réseau des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'ESS pour la promotion de l'économie sociale et solidaire dans le milieu étudiant, avec l'organisation de deux événements : « Le Prix des mémoires de l'ESS » récompensant des travaux de fin d'étude, et « La Nuit des étudiants solidaires » (8.000 €) ;
- L'association Animafac, un réseau d'associations étudiantes souhaitant accompagner les étudiants dans la réalisation de leurs initiatives, avec un tiers-lieu ayant mis en place plusieurs outils, notamment des moments d'échanges de formations qui incubent des associations étudiantes (3.500 €) ;
- Le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux, un réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire accompagnant les entrepreneurs dans leur promotion ainsi que leur développement, et qui souhaite encore développer son action, notamment l'accompagnement dans les réponses des entreprises sociales à la commande, puisque c'est souvent un problème d'échelle entre une grande administration et une petite structure sociale, problème auquel le 10<sup>e</sup> arrondissement a déjà dû faire face, ainsi que le programme de marrainage entre femmes entrepreneurs leaders lancé dans la salle de Conseil de la Mairie du 10<sup>e</sup> (20.000 €)

Cette délibération propose d'adhérer de nouveau au réseau des territoires pour l'économie solidaire. La Ville de Paris y est adhérente depuis 2003. En fonction du nombre d'habitants de la collectivité, l'adhésion s'élève à 3.600 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (8.800 €) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchets ».

**Projet de délibération : 2018 DPE 30**

**Rapporteuse** : Léa VASA

**Mme VASA** indique qu'une trentaine de familles parisiennes volontaires seront accompagnées vers un mode de vie « zéro déchet » visant à ne plus en produire du tout, le meilleur étant celui qui n'est pas produit. Cependant, aucune information ne permet de savoir si certaines familles seront du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Durant plusieurs mois, les familles seront accompagnées et se verront fournir un kit de matériel afin de répondre aux objectifs du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés déjà évoqué, avec pour objectif de réduire de 10 % les déchets en 2020.

La Mairie souhaite étendre ce programme à des familles du 10<sup>e</sup> arrondissement, particulièrement dans la rue de Paradis, puisqu'un programme expérimental de rue « zéro déchet » sera initié dans ce quartier, conformément à la feuille de route discutée et adoptée en fin d'année 2017.

Ce projet est complexe à monter, raison pour laquelle tous les détails ne sont pas encore accessibles, mais Mme VASA les présentera prochainement. C'est typiquement le genre d'action envisagée dans le cadre de ce projet.

**Mme CORDEBARD** souligne que ce projet, très important pour le 10<sup>e</sup>. Il s'inscrit dans la feuille de route du 10<sup>e</sup> arrondissement qui est une déclinaison du Plan Climat de la Ville de Paris. Le travail sur la réduction des déchets est essentiel dans une grande ville comme Paris. L'expérimentation rue de Paradis est une opportunité de changer les mentalités et de créer un modèle d'accompagnement des parisiens vers la réduction de leurs déchets.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
CONCERNANT LE 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)**

**2018 DASCO 16-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires et subventions (44.026 €), subventions (223.808 €), subventions (317.246 €).

**2018 DASCO 40-G** Divers collèges – Dotations (693.750 €) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

**2018 DAESE 131-G** Subventions (85.000 €) à seize associations et conventions avec quatorze associations pour leurs actions sociolinguistiques.

**2018 DAESSES 198-G** Subventions (26.500 €) et conventions avec dix associations menant des actions de santé dans les quartiers politique de la ville (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>).

**2018 DDCT 8-G** Subventions (69.000 €), neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec neuf associations pour le financement de seize projets sur les quartiers populaires.

**VŒUX**

**Vœu déposé par Didier LE RESTE, Dominique TOURTE et DANTE BASSINO, élu.e.s  
communistes**

**Relatif au maintien des services postaux à destination des habitants et professionnels  
du 10<sup>e</sup> arrondissement**

*« Considérant la question de pré-Conseil déposée par les représentants de la CGT auprès du Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> le 30 mai 2016 ;*

*Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement le 19 octobre 2016 ;*

*Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement le 22 janvier 2018 ;*

*Considérant que ces dernières années, le 10<sup>e</sup> a payé un lourd tribut au dépeçage du service public postal, avec notamment la fermeture du bureau de poste de la Gare du Nord et de la boutique située dans la Gare de l'Est ;*

*Considérant que par courrier en date du mois de mai 2018, la Direction Territoriale d'Ile-de-France de la Poste a également indiqué sa volonté de fermer le bureau de poste de la Gare de l'Est, située au 158 rue du Faubourg Saint-Martin ;*

*Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 5 mars 2018 relatif à la création de logements sociaux au 2 square Satragne 75010 Paris ;*

*Suite à de nombreux échanges entre la Ville de Paris et Post Immo propriétaire du bâtiment situé au 2 square Satragne, une évolution a pu avoir lieu sur la proportion entre logement privé et logement social sur cet immeuble ;*

*Il a été annoncé aux utilisateurs du Carré Entreprises du bureau de poste situé au 107 ter du Faubourg Saint-Denis dans le 10<sup>e</sup> la fermeture définitive pour le mois de juillet 2018 ;*

*Sur les quatre lieux proposés aux usagers du Carré Entreprises pour le transfert de leurs activités, deux sont situés en dehors de l'arrondissement, et un est également menacé de fermeture. Parmi les usagers de ce service, qui seront pénalisés par cette fermeture, sont concernés les entreprises et professionnels du 10<sup>e</sup> ainsi que les établissements publics du secteur.*

***Pour ces motifs, sur proposition des élu.e.s communistes, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> :***

- ***Interpelle la direction territoriale de la Poste pour lui demander l'arrêt des fermetures de services postaux, le maintien du bureau de poste au 158 rue du Faubourg Saint-Martin et le maintien ou la relocalisation dans le 10<sup>e</sup> du Carré Entreprises actuellement situé au rez-de-chaussée du 2 square Satragne afin de répondre aux besoins des habitants et des professionnels du 10<sup>e</sup> ;***
- ***Demande que le bâtiment situé au 2 square Satragne voit la totalité des espaces situés au RDC de l'immeuble être réservés à des activités de services publics et ne fasse pas l'objet de spéculation immobilière. »***

**M. BASSINO** fait lecture du vœu.

**M. SCHOUTETEN** souligne que M. BASSINO a évoqué la récurrence du sujet de la Poste, de son organisation interne, sociale et territoriale à chaque Conseil d'arrondissement ; cependant, il rappelle que cette société est anonyme depuis 2010. La majorité socialiste n'y a rien changé durant ses cinq ans au pouvoir, et c'est encore le cas aujourd'hui.

Selon lui, cette entreprise doit faire vivre le dialogue social en son sein, et les sujets sont nombreux.

Il remarque que M. BASSINO a abordé la question des horaires d'ouverture, qui semble être celle qui préoccupe le plus tous les clients de la Poste.

Le groupe communiste exige de la Poste qu'elle n'évolue pas et que tout reste tel quel, mais aujourd'hui, si elle va mieux, tous les gens de bonne foi s'accorderont pour dire que cela est dû à son évolution.

Le groupe républicain prend donc la position de la laisser évoluer dans le XXI<sup>e</sup> siècle et d'être attentive à ce que le dialogue social prospère en son sein, sans lui interdire de s'adapter au monde tel qu'il est.

**M. SIMONDON** remercie le groupe communiste pour ce vœu qui permet de montrer l'attachement de la Mairie au service public postal. Par ailleurs, celui-ci est le premier formulé pour ce site et cet immeuble. Les précédents ont aidé le Conseil à soutenir Poste Immo dans l'amélioration de leur projet pour cet endroit en faisant plus de logements sociaux que prévu et en maintenant plus longtemps le centre d'hébergement d'urgence qui l'occupe actuellement.

**Mme PAWLIK** souhaite faire part de son étonnement car cette thématique est la seule que le Conseil d'arrondissement aborde environ tous les deux mois.

Elle ne sait pas si Mme CORDEBARD ou M. FÉRAUD, quand il était Maire, ont un problème avec la Poste, mais il est possible d'envisager la nomination d'un médiateur car il y a un véritable sujet. Elle souhaiterait donc savoir ce qui se passe, car le problème doit venir d'un point de blocage ou de mauvaises bases.

Selon Mme PAWLIK, il faut arrêter de passer du temps en Conseil d'arrondissement, mobiliser des agents et faire sans cesse des vœux concernant la Poste.

Elle comprend que la majorité demande une concertation car le fond du sujet est là. Que celle-ci soit utile ou pas, un dialogue doit s'instaurer ou une information doit être faite, car il n'est pas normal de devoir systématiquement passer par un vœu pour avoir un échange entre la Poste et l'équipe municipale

**Mme TOURTE** pense que c'est la nouvelle façon de gérer la Poste.

**Mme PAWLIK** entend la remarque de Mme TOURTE.

Elle souligne que sa surprise était telle qu'elle a fait part de ce point à ses collègues du Conseil de Paris, et aucun d'entre eux ne fait autant de vœux sur la Poste. Ce Conseil est le seul où cela se passe de cette manière.

Mme PAWLIK en déduit que le problème ne vient pas tant de la Poste que du dialogue avec l'équipe municipale.

**M. FÉRAUD** souhaite témoigner sur ce sujet récurrent de manière plus avantageuse que la réalité décrite par Mme PAWLIK, en précisant que ce sont les élus communistes qui proposent généralement des vœux sur la Poste. Toujours est-il que le 10<sup>e</sup> arrondissement est le plus mobilisé contre les fermetures de bureaux de Poste et les restrictions d'horaires.

Le réseau postal de l'arrondissement est très dense, au vu de sa position en extrême centre-ville, et la Poste veut particulièrement le dé-densifier. Quand M. FÉRAUD voit ce qui s'est passé dans les 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, où les équipes municipales étaient moins habituées que celle du 10<sup>e</sup> sur ce sujet, il ne regrette pas que la Mairie se soit investie en amont plutôt que d'essayer de rattraper les choses lorsqu'il était déjà trop tard. Même si cela n'a jamais empêché la réduction du nombre de bureaux, ça l'a beaucoup limité pour le 10<sup>e</sup>.

M. FÉRAUD prend également comme exemple la restructuration de l'ensemble des douanes et précise qu'en tant que Maire, il avait imposé comme condition que le bureau de Poste reste dans cet ensemble. S'il ne l'avait pas défendu pour les habitants, personne d'autre ne l'aurait fait, et ce bureau aurait probablement disparu dans cette opération.

M. FÉRAUD reconnaît que l'attachement au service public postal est particulièrement plus efficace dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, et les élus communistes y prennent part à leur manière.

**Mme CORDEBARD** signale que les socialistes voteront pour ce vœu avec un enthousiasme militant et avec l'intention d'obtenir des résultats auprès de la direction de la Poste.

*Le vœu du groupe communiste est adopté à la majorité (trois abstentions).*

### **Vœu relatif au changement d'échelle des dispositifs de réemploi solidaire et la politique de prévention des déchets de la Ville de Paris déposés par les élus de la majorité**

*« Considérant que la Ville de Paris s'est donnée pour ambition d'être la capitale mondiale de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, et d'atteindre la neutralité carbone ;*

*Considérant que pour atteindre ces objectifs la Ville de Paris s'engage notamment dans une stratégie Zéro Déchet, qui favorise la prévention et la réutilisation des déchets avant d'avoir recours au recyclage, à l'incinération ou à l'enfouissement ;*

*Considérant que la Ville de Paris s'est fixée comme objectif de créer une ressourcerie par arrondissement à l'horizon 2020, multipliant ces équipements de proximité qui permettent aux citoyens de donner une seconde vie aux objets dont ils souhaitent se séparer ;*

*Considérant que la Ville de Paris incinère aujourd'hui presque 80 % de ses déchets, en recycle à peine 20 %, en enfouie 2 % et que 0,2 % sont actuellement réemployés, alors même que l'ADEME estime que 25 % des déchets des ménages pourraient potentiellement être réutilisés ;*

*Considérant que les ressourceries parisiennes réemploient en moyenne 60 % et recyclent 30 % des 3050 tonnes qu'elles ont collectées en 2017, bénéficiant à cent mille acheteurs, qu'elles emploient plus que d'autres modes de traitement et à 70 % des personnes éloignées de l'emploi ;*

*Considérant qu'en dehors du dispositif d'aide au démarrage en investissement et fonctionnement, les ressourceries parisiennes sont également soutenues dans leur fonctionnement par la Ville à hauteur de 200.000 € chaque année ;*

*Considérant que ce budget est constant mais fait face à l'accroissement du nombre de ressourceries, sans contractualisation pluriannuelle, et que les ressourceries se financent en partie grâce à leurs propres recettes de vente, contrairement aux différentes prestations de collecte et de traitement des déchets à Paris ;*

*Considérant que ce modèle économique ne leur permet pas de dégager les ressources financières suffisantes à leur plein développement et à leur pérennité ;*

*Considérant qu'au-delà des services de traitement des déchets, les ressourceries favorisent le lien social à l'échelle de leur quartier et contribuent à la prévention des déchets par le changement des comportements, permettant ainsi d'éviter la production de déchets et le coût de leur traitement ;*

**Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

- ***Poursuive et renforce son soutien au développement et au fonctionnement des ressourceries par la création d'un programme pluriannuel ;***
- ***Favorise le changement d'échelle de ces dispositifs en associant l'ensemble des acteurs locaux ou nationaux susceptibles de prendre part à son financement, à hauteur du coût réel de traitement, ainsi que de la valeur de la tonne de déchet évitée par leurs activités de sensibilisation ;***
- ***Échange, en concertation avec les acteurs, sur les critères publics d'évaluation des ressourceries permettant de déterminer leur financement. »***

**Mme VASA** fait lecture du vœu.

**Mme DUVERLY** présente la Maison du Canal en précisant que cette régie de quartier a conservé une activité de réemploi de livres à la Librairie Solidaire du 27 rue du Château d'Eau, du mercredi au vendredi et un samedi sur deux.

Cette Maison exposait et vendait des livres à la fête de quartier le week-end précédent, comme les autres années. Cela lui a permis de faire du chiffre.

Toujours dans l'idée du réemploi, la boutique d'Emmaüs a ouvert rue du Faubourg du Temple dans l'opération de plusieurs locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Elle s'illustre par la vente au kilo de vêtements pour enfants et pour adultes, ainsi que de jouets.

**Mme CORDEBARD** ajoute qu'il s'agit de changer de modèle, et, pour cela, gravir un certain nombre de marches est nécessaire. Le 10<sup>e</sup> arrondissement et sa majorité ont souhaité, à un moment donné, s'inscrire dans une démarche volontariste sur ces questions de réduction des déchets, et notamment ouvrir le débat sur le transfert d'un modèle vers un autre. C'est le sens de ce vœu collectif.

**Mme AMMAR** estime que, par rapport à ce vœu, son groupe est d'accord, car il est également très attaché au sujet de la ressourcerie.

Ce service est devenu indispensable aux Parisiens qui n'ont plus envie de jeter. Il suffit de voir le succès que remportent des sites comme Leboncoin ; donc, effectivement, c'est un vrai sujet.

Cependant, Mme AMMAR trouve le premier considérant trop grandiloquent, et cela lui pose problème. Que la Ville de Paris se donne l'ambition d'être la capitale mondiale de l'économie est un peu exagéré, et cela ne lui convient pas.

**Mme CORDEBARD** assure à Mme AMMAR que sa réserve est entendue, mais en ce qui la concerne, elle pense qu'il n'y a jamais assez d'ambition dans ces domaines.

**Mme VASA** demande à Mme AMMAR si retirer ce considérant suffirait pour que son groupe vote ce vœu.

**Mme AMMAR** reconnaît qu'elle le préférerait sans ce considérant.

**M. RAIFAUD** propose à Mme AMMAR de faire abstraction de cette mention si celle-ci n'est pas légitime, mais il se trouve que c'est l'ambition que s'est donnée la Ville de Paris.

**Mme PAWLIK** trouve la démarche de Mme VASA intéressante. Peut-être ne faut-il pas retirer complètement le premier considérant, mais le reformuler.

Les républicains ne regrettent pas l'ambition, mais le fait que la majorité est au pouvoir depuis plus de vingt ans à Paris et qu'elle a eu le temps de se donner les moyens d'avoir une ambition. C'est cela, la difficulté, pour Mme PAWLIK et son groupe. Toutefois, elle se rend compte que retirer un considérant crée, au sein de la majorité, une certaine polémique, et le Président du groupe socialiste au Conseil de Paris, M. FÉRAUD, n'est peut-être pas d'accord.

Le groupe républicain s'abstiendra, à moins que la majorité accepte de reformuler le considérant.

**Mme CORDEBARD** précise que, sous réserve de l'accord de tous les membres, le cadre discuté à l'intérieur de la majorité sera conservé, et y adhérer ou pas est le choix le plus strict de l'opposition.

Cette démarche est collective et la majorité y est attachée.

*Le vœu du groupe socialiste adopté à la majorité (trois abstentions).*

**Vœu relatif à la politique de l'arbre déposé par Sylvain RAIFAUD, Anne SOUYRIS, Léa VASA et Emmanuel RYZ**

*« Considérant l'importance de la présence des activités pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ;*

*Considérant le souhait exprimé à plusieurs reprises par les Parisiennes et les Parisiens, lors du budget participatif, au travers du succès des permis de végétaliser ou encore lors des réunions de conseil de quartier, de plus de nature près de chez eux ;*

*Considérant l'importance des arbres comme source de fraîcheur mais aussi de lutte contre la pollution de l'air ;*

*Considérant les objectifs fixés par la Ville de vingt mille arbres supplémentaires d'ici à 2020 (année de référence 2014) ;*

*Considérant le projet « Plus d'arbres dans les rues du 10<sup>e</sup> » adopté au budget participatif en 2016 ;*

*Considérant que mille cinq cents arbres sont abattus chaque année à Paris et que ceux-ci doivent être systématiquement remplacés ;*

*Considérant les arbres abattus en urgence (en raison des tempêtes de plus en plus fréquentes) ;*

*Considérant les dispositifs « un verger dans mon école » et « un arbre dans mon jardin » ;*

*Considérant l'action 23 du nouveau plan biodiversité « Renforcer la place des arbres dans la biodiversité parisienne » dont les objectifs sont d'augmenter « l'indice de Canopée » parisien, de planter et entretenir les arbres en adéquation avec les besoins des espèces animales, d'aménager et entretenir les pieds d'arbres pour la biodiversité et enfin de développer les dispositifs d'incitation à la plantation d'arbres ;*

*Considérant la présence sur le site internet de la Ville d'un tableau hebdomadaire listant l'emplacement des arbres sur la voirie, listant également les dates et les adresses des travaux de plantations, élagages et abattages ;*

*Considérant l'importance qu'élu.e.s d'arrondissement, comme riverains soient informés de toutes les opérations concernant les arbres respectivement de leur arrondissement et de leur quartier ;*

*Considérant le nombre important de souches sur la voirie ;*

*Considérant pour les riverains l'importance de savoir à l'avance qu'un arbre de leur quartier va être planté ou qu'un arbre va être enlevé ou élagué ;*

*Considérant que le choix de l'essence de l'arbre est un choix important pour les riverains ;*

*Considérant que les jardiniers citoyens, détenteurs d'un permis de végétaliser les pieds d'arbres sont demandeurs de conseils et d'aide de jardiniers professionnels ;*

**Sur proposition des élu.e.s écologistes, Anne SOUYRIS, Sylvain RAIFAUD, Emmanuel RYZ et Léa VASA, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **Que les riverains soient informés dès que possible de l'ensemble des travaux concernant les arbres de leur quartier plantation, élagage, abattage par un affichage à l'emplacement considéré ;**
- **Que le choix des essences soit établi en concertation avec les riverains membres du comité de végétalisation, ou des conseils de quartiers ;**
- **Qu'un bilan d'étape par arrondissement soit communiqué en troisième commission avant la fin de l'année concernant les dispositifs vingt mille arbres : cartographie des arbres abattus et plantés, cartographie des nouveaux emplacements de plantation d'arbre, cartographie « un verger dans mon école », liste des copropriétés qui ont bénéficié d'un arbre dans mon jardin ;**
- **Que la projection des dix mille prochains arbres qui seront plantés d'ici la fin de la mandature soit présentée également avant la fin de l'année. »**

**M. RAIFAUD** fait lecture du vœu.

**Mme PAWLIK** approuve les points soulevés par M. RAIFAUD.

Elle remarque que ce qui se dessine en filigrane du vœu est le fait que Mme HIDALGO ne tiendra pas son engagement de vingt mille arbres d'ici à 2020, et cela est plutôt évident car il en reste encore dix mille à planter en dix-huit mois.

Selon elle, M. RAIFAUD a raison de mettre la pression et de demander des comptes, avec un bilan d'étape et une présentation de la projection des prochains arbres plantés.

Paris manque cruellement d'espaces verts et de verdure dans son ensemble – le 10<sup>e</sup> arrondissement en sait quelque chose. Mme PAWLIK ne sait pas si l'arbre est un sujet politique, mais elle partage l'envie du groupe écologiste d'engager dans l'arrondissement une véritable politique de l'arbre.

Après discussion avec le groupe écologistes du 10<sup>e</sup> arrondissement, **Mme CORDEBARD** propose deux amendements sur table, que la majorité n'a pas eu le temps de fournir par écrit avant le Conseil.

Premièrement, concernant le deuxième tiret des propositions, il est proposé de choisir les essences dans la mesure du possible, en particulier pour les grandes opérations d'aménagement.

Deuxièmement, sur le dernier tiret, il est proposé que la projection des dix mille prochains arbres qui seront plantés d'ici la fin de la mandature soit présentée dans les Conseils d'arrondissement.

**Mme PAWLIK (hors micro)** demande quelle partie est remplacée dans le deuxième amendement.

**Mme CORDEBARD** précise que la partie « avant la fin de l'année » est remplacée par « dans les Conseils d'arrondissement ».

La majorité souhaite prendre un certain nombre de précautions vis-à-vis des services pour ne pas les mettre dans une situation impossible.

*Le vœu du groupe écologiste du 10<sup>e</sup> arrondissement est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu déposé par les élus du groupe Les Républicains relatif à la mise en place de Boîtes à Livres dans le 10<sup>e</sup> arrondissement**

*« Considérant l'attachement des Parisiens à la lecture et l'objet « livre » en tant que tel ;*

*Considérant les surfaces relativement restreintes des logements parisiens ;*

*Considérant l'intérêt écologique d'offrir une seconde vie à nos livres ;*

*Considérant l'intérêt culturel et social d'offrir accès à un échantillon de lecture aussi large que possible à tous nos concitoyens ;*

*Considérant les nombreuses expérimentations de boîtes à livres dans le 9<sup>e</sup> arrondissement comme dans certaines gares de la région Ile-de-France, et l'unanime bon accueil à ces initiatives ;*

**Les élus du groupe Les Républicains émettent le vœu que la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement :**

- ***Installe des boîtes publiques à différents endroits de l'arrondissement, ouvrables, affectées à la mise à disposition et à l'échange de livres par tout et pour tout usager du 10<sup>e</sup> arrondissement. »***

**Mme AMMAR** fait lecture du vœu.

**M. ALGRAIN** remercie le groupe républicain pour ce vœu qui accompagne une démarche déjà fortement présente dans la Ville de Paris.

Il rappelle que l'accès aux livres dans les bibliothèques est gratuit, et n'importe quel habitant de Paris peut se procurer gratuitement une carte dans une médiathèque ou bibliothèque pour emprunter un livre et le ramener dans les délais impartis. Cela ne fait qu'accompagner cette démarche.

Cependant, il existe d'autres démarches :

- L'arrondissement possède deux points fonctionnant en Circul'livre basés sur la circulation gratuite, et plus particulièrement sur l'échange ;
- « Bibliothèque sans Frontière » a mis en place un dispositif de collecte au sein de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement ;
- La Librairie Solidaire permet de se procurer des livres à prix extrêmement réduit ;
- La Maison du Canal a une activité autour de l'échange de livres.

M. ALGRAIN abonde dans le sens proposé par les républicains, avec toutefois une interrogation et une précision. Il n'a pas échappé au groupe que si la Mairie doit permettre l'installation de ces boîtes à livres dans l'espace public, cela ne se fera pas sans poser quelques difficultés par rapport aux dispositions du Plan Vigipirate, car, à partir du moment où les endroits sont ouverts, il faut pouvoir respecter les règles préconisées par la Préfecture de Police.

M. ALGRAIN ajoute la possibilité d'y associer le secteur associatif, notamment les centres Paris Anim' ainsi que les centres sociaux, et faire en sorte que ces boîtes à livres soient disponibles tout en étant préservées et mises à l'abri des intempéries.

En tant que premier adjoint à la culture, M. ALGRAIN soutient totalement ce vœu.

**Mme VASA** informe que le groupe écologiste adoptera également ce vœu, car le projet du partage dans l'espace en général sous toutes ses formes (livres, objets) est plébiscité par les habitants. Cela permet de changer les mentalités, c'est-à-dire que les gens ne sont plus obligés de posséder puis de jeter. De plus, en investissement, le coût est faible, car c'est souvent de la récupération, et cela se fait facilement.

La grande question concerne le fonctionnement qui se pose derrière. Les boîtes à dons installées dans l'espace public par les projets de budgets participatifs des années précédentes ou des initiatives privées ont montré qu'une structure doit les prendre en charge, au niveau micro-local, en passant régulièrement, en nettoyant et en mettant de nouveaux objets en bon état, puis en animant cet espace. C'est à cela qu'il faut penser au moment de l'installation.

Le processus doit être normalisé avec la Préfecture et les services de la Ville de Paris en établissant, comme ce fut le cas pour la végétalisation, une forme de permis de partager. Ce processus doit être rédigé et testé afin de voir comment il fonctionne. Cela peut prendre plusieurs formes, être pris en charge par des habitants ou une association ayant pour mission de passer et vérifier les boîtes. Cela pourrait engendrer des frais de fonctionnement à ne pas négliger.

Ce projet n'est pas aussi facile qu'il en a l'air, car il ne s'agit pas uniquement de mettre des boîtes dans l'espace public et d'attendre qu'elles soient gérées.

**M. BRIBARD** fait remarquer que la majorité n'a fait aucune remarque sur les considérants, et notamment sur celui disant que les boîtes à livres n'existent que dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et les gares de la région Ile-de-France. La majorité peut également donner une longue liste de boîtes à livres existant dans plusieurs endroits qui ne sont pas uniquement chez Mme BÜRKLI ou chez Mme PÉCRESSE.

**Mme PAWLIK** savoure ce moment, car ce sujet dont elle parle avec son groupe depuis trois mois lui tient à cœur.

Elle a bien conscience que cela n'a pas été inventé dans la région Ile-de-France car elle a découvert, dans un village en Bretagne, une ancienne cabine téléphonique entièrement réaménagée en boîte à livres géante. Elle propose de soumettre cette bonne idée qui pourra être déclinée de plusieurs manières.

Sur le Plan Vigipirate, son groupe a conscience que la mise en œuvre du dispositif ne sera pas aussi simple qu'il n'y paraît et qu'il faudra effectivement se soumettre aux recommandations de la Préfecture.

Quant à associer les structures associatives, Mme VASA a parfaitement raison sur le sujet, et son groupe n'y est pas opposé. Au contraire, Mme PAWLIK pense que les écoles pourraient également être associées au processus, de manière à expliquer la valeur culturelle et sociale d'un ouvrage.

Elle remercie le Conseil pour ce vote unanime.

*Le vœu du groupe républicain est adopté à l'unanimité.*

*La séance est levée à 22h40.*